

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10652

Mardi 4 Novembre 2025

De la Marche Verte à la reconnaissance onusienne

Fort de la consécration universelle de sa souveraineté

Le Maroc relance le rêve maghrébin



Résolution 2797 du Conseil de sécurité

Les chioukhs des tribus sahraouies de Laâyoune-Sakia El Hamra
saluent la diplomatie clairvoyante de Sa Majesté le Roi

Lettre ouverte à Monsieur Ammar Ben Jâmaâ

Nous vous laissons au jugement de la conscience

Par Lahcen Laassibi

Pages 2-3-4-5

Résolution 2797 du Conseil de sécurité

Les chioukhs des tribus sahraouies de Laâyoune-Sakia El Hamra saluent la diplomatie clairvoyante de Sa Majesté le Roi

Actualité



Les chioukhs des tribus sahraouies de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra ont salué, dimanche à Laâyoune, la résolution historique 2797 du Conseil de

sécurité des Nations unies, rendant un hommage appuyé à la diplomatie sage, clairvoyante et visionnaire menée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Dans un communiqué lu à l'issue

d'une réunion tenue à cette occasion, ils ont souligné que la résolution du Conseil de sécurité relative au Sahara marocain "consacre la légitimité pleine et entière de la souveraineté du Maroc sur son Sahara"

et "confirme, une fois encore, l'échec de toutes les manœuvres illusoires dirigées contre la position du Royaume".

Ils ont affirmé que cette réalisation constitue "une victoire éclatante consacrant la marocanité du Sahara, sans vainqueur ni vaincu, en ouvrant de nouvelles perspectives de bon voisinage et de renforcement des liens fraternels".

Les chioukhs des tribus sahraouies ont également indiqué que cette dynamique s'inscrit dans le cadre de la politique de la main tendue que le Maroc, Roi et peuple, ne cesse de prôner, convaincu de l'unité de destin et animé d'une volonté sincère de promouvoir la sécurité, la stabilité et la prospérité dans l'ensemble de la région.

Convaincus de la justesse de la Cause nationale, ils réaffirment leur "attachement inconditionnel" à l'intégrité territoriale du Maroc et à la défense de la marocanité du Sahara.

A cette occasion, ils ont lancé un appel à leurs frères et cousins dans les camps de Tindouf pour regagner la mère patrie et contribuer au développement des provinces du Sud et à l'édification d'un Maroc uni, fort et prospère, sous la sage conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Colloque scientifique sur l'histoire du Sahara marocain

De l'époque almoravide à nos jours

L'Ordre national des traducteurs du Maroc a organisé, samedi à Tanger, un colloque scientifique sous le thème "L'histoire du Sahara marocain, de l'époque almoravide à nos jours".

Organisé à la Maison de la presse de Tanger, en partenariat avec la direction régionale de la communication de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, ce colloque a été l'occasion de mettre en avant les liens historiques, humains, sociaux, religieux, politiques et économiques, ainsi que les liens d'allégeance et de loyauté qui ont uni, à travers les siècles, les Souverains des grandes dynasties marocaines aux populations sahariennes.

A cette occasion, le président de l'Ordre national des traducteurs du Maroc et professeur d'enseignement supérieur, Tayeb Boutbouqalt, a souligné que la tenue de ce colloque coïncide avec le vote historique du Conseil de sécurité des Nations unies en faveur de la résolution 2797, qui consacre l'initiative marocaine d'autonomie comme cadre pour le règlement pacifique du conflit artificiel autour du Sahara marocain.

Cette rencontre scientifique constitue une opportunité pour rappeler les fondements historiques et juridiques de la légitimité de la Cause nationale, a-t-il indiqué, affirmant que "celui qui n'a pas d'histoire n'a pas d'identité" et que, dès lors, le colloque vient réaffirmer que le Sahara fait partie intégrante de l'identité institutionnelle, sociale et culturelle du Maroc depuis les Almoravides, Sanhaja, jusqu'à nos jours, à travers les

liens d'allégeance et d'appartenance religieuse et culturelle.

Le vote du Conseil de sécurité ne vient pas de nulle part, mais il est le fruit des efforts déployés sous la sage conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, pour mobiliser un large soutien international, a-t-il ajouté, notant que cette décision "clôt de manière définitive le dossier en faveur de la légitimité historique et juridique du Maroc".

Pour sa part, la directrice régionale du département de la communication, Manal Chihi, a relevé que le thème retenu pour ce colloque, organisé à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Marche Verte, revêt une portée symbolique et historique qui confère davantage de légitimité à la justesse de la Cause nationale.

Elle a, dans ce sens, mis en avant le contexte particulier de la tenue du colloque, au moment où le peuple marocain célèbre, dans la joie, le vote du Conseil de sécurité, un événement historique qui consacre l'unité territoriale, traduit la vision clairvoyante de SM le Roi et vient couronner les efforts et les réussites diplomatiques du Royaume.

Dans une intervention consacrée aux "rôles unificateurs du Sahara marocain au cours du Moyen Âge", Rafiq El Ghazi, professeur à la Faculté des sciences humaines et sociales de l'Université Ibn Tofail de Kénitra, a évoqué les liens économiques et politiques, et les dimensions religieuses et culturelles entre le Sahara et le reste

du Royaume, soulignant que les données humaines et toponymiques révèlent sans équivoque l'appartenance des provinces du Sud au Maroc.

Les intervenants ont, par ailleurs, abordé les dimensions juridiques et historiques de la marocanité du Sahara, tout en rappelant la symbolique de la Marche Verte comme étape charnière dans

l'achèvement de l'unité nationale.

Ils ont également mis en avant le rôle des médias et de la diplomatie culturelle dans la consolidation du récit national et la défense de la Cause nationale au niveau international, dans le cadre du nouveau modèle de développement des provinces du Sud.

Colloque à Rabat sur "Le Sahara marocain : Histoire et défis géopolitiques"

L'Institut Royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc, relevant de l'Académie du Royaume du Maroc, organise les 4 et 5 novembre à Rabat un colloque international sous le thème "Le Sahara marocain : Histoire et défis géopolitiques".

Ce colloque, qui se tient au siège de l'Académie et de l'Institut, constitue une importante rencontre scientifique qui mettra en lumière le processus historique et politique mené par le Maroc pour l'indépendance et le parachèvement de son intégrité territoriale, indique un communiqué des organisateurs.

Cet événement, qui intervient dans le contexte de la commémoration du 50e anniversaire de la Marche Verte, connaîtra la présentation d'études et de recherches scientifiques qui documentent à travers des archives nationales et internationales les différentes étapes de ce processus historique.

Outre l'approche historique, ajoute le communiqué, le colloque vise à aborder les dimensions géopolitiques, juridique, internationale, institutionnelle et économique de la Marche Verte de manière à refléter les défis actuels liés à la préservation de l'intégrité territoriale du Royaume.

La rencontre de deux jours verra la participation d'une pléiade d'universitaires, de chercheurs et de diplomates à travers des sessions scientifiques abordant les multiples dimensions et significations historiques, politiques et économiques de la Marche Verte, conclut le communiqué.

De la Marche Verte à la reconnaissance onusienne

Fort de la consécration universelle de sa souveraineté Le Maroc relance le rêve maghrébin



Le 31 octobre 2025 marquera durablement la mémoire nationale : en adoptant la résolution 2797, le Conseil de sécurité des Nations unies a consacré, au nom du droit international, la pleine souveraineté du Maroc sur son Sahara.

Mais cette décision n'est pas qu'un aboutissement diplomatique. Elle symbolise un tournant historique : le passage d'un patriotisme de résistance à un patriotisme de construction.

Comment le Maroc, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a-t-il réussi à transformer un conflit artificiel en projet de développement et de paix ? Quel rôle a joué l'Union socialiste des forces populaires (USFP) dans cette mutation politique et morale, elle qui a toujours lié la Cause nationale à la démocratie sociale et à la justice territoriale ? Et surtout, cette reconnaissance internationale ouvre-t-elle la voie à un nouveau Maghreb, libéré des vieux antagonismes, fondé sur la coopération et la prospérité partagée ?

Ce texte tente d'apporter des éléments de réponse à ces interrogations, en retraçant le sens profond de cette victoire : celle d'un Royaume qui conjugue légitimité historique, clairvoyance Royale et engagement populaire.

Une souveraineté consacrée par la légitimité

En votant la résolution 2797, le Conseil de sécurité a clairement validé le plan d'autonomie sous souveraineté marocaine comme unique cadre réaliste et durable pour le règlement du conflit autour du Sahara marocain. Ainsi se clôt une ère de tergiversations diplomatiques. Le Maroc voit son initiative saluée pour sa modération, sa constance et sa crédibilité. Le Royaume ne s'est jamais éloigné du droit ; il l'a incarné.

L'USFP a salué ce moment comme « une victoire de la Nation tout entière, ravivant l'esprit de libération et d'unité ».

Ce jour-là, le Maroc n'a pas seulement remporté une bataille diplomatique : il a achevé un cycle historique, reliant la lutte pour l'indépendance à celle pour la souveraineté. Trois

régnes, une même lignée : Mohammed V, l'indépendance ; Hassan II, l'unité ; Mohammed VI, la souveraineté et l'intégration.

Le Discours Royal : De la défense territoriale à la diplomatie de construction

Quelques instants après la décision onusienne, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a livré un discours d'une intensité rare. Il n'y célébrait pas une victoire ; il annonçait un avenir. Le Souverain y a réaffirmé que le Maroc demeure une maison commune pour tous ses enfants, et que le Royaume tend la main à ses voisins dans un esprit de fraternité et de responsabilité historique.

Par ces mots, la question du Sahara a quitté le terrain de la revendication pour celui de la projection : la projection d'un Maroc pacifique, stable et maître de son destin.

L'Union socialiste a salué cette orientation, estimant qu'elle illustre le passage de la diplomatie de défense à une diplomatie de construction, celle qui transforme la légitimité politique en capacité de transformation réelle.

Ainsi, le Sahara cesse d'être un sujet de tension pour devenir le socle d'un modèle marocain de paix, de développement et de gouvernance démocratique.

L'Union socialiste : Du combat pour la légitimité à l'édification institutionnelle

Depuis plus d'un demi-siècle, l'Union socialiste des forces populaires inscrit la question du Sahara dans le cadre d'un projet national global : celui d'un Maroc juste, social et moderne.

Dans sa déclaration du 1er novembre 2025, le Premier secrétaire a souligné que « la vraie célébration du 31 octobre sera celle de la réforme et du travail collectif », appelant à « mobiliser les forces vives pour donner au plan d'autonomie sa pleine effectivité institutionnelle et démocratique ».

Le parti considère que cette victoire engage le pays à poursuivre la construction d'un Etat fort par la décentralisation, où chaque ré-

gion devient acteur de son propre développement.

L'USFP rappelle que « la reconnaissance internationale de la marocanité du Sahara est aussi une reconnaissance du modèle marocain de stabilité et de progrès ».

En ce sens, la mise en œuvre du projet d'autonomie constitue le laboratoire de la régionalisation avancée, fondée sur la justice territoriale et la solidarité nationale.

Une victoire nationale, un message maghrébin

Sur le plan régional, la reconnaissance du Sahara marocain consacre la victoire d'une diplomatie de raison sur la diplomatie de confrontation.

Alors que l'Algérie s'enferme dans l'isolement et le refus, le Maroc choisit la hauteur, la paix et la main tendue.

L'USFP a salué « la noblesse du geste Royal envers le peuple algérien », y voyant « une opportunité historique pour rouvrir la route du Maghreb ».

Cette victoire n'est donc pas seulement marocaine : elle est maghrébine dans sa portée, car elle réhabilite l'idéal d'un Maghreb uni, démocratique et complémentaire. Comme l'écrivait déjà le parti dans son rapport politique du 12^e Congrès : « L'unité du Maghreb n'est pas un rêve lointain, c'est une responsabilité partagée. Elle commence par la reconnaissance mutuelle et se construit par la coopération économique et culturelle ».

Ainsi, du désert de la discorde à l'horizon de la concorde, le Maroc trace la route du possible.

Le Maroc en marche : De la victoire diplomatique à la refondation nationale

Avec la clôture du dossier du Sahara, le Maroc ouvre une ère nouvelle d'approfondissement démocratique et de réforme institutionnelle.

La bataille de la légitimité est gagnée ; commence celle de la justice et de la prospérité.

L'USFP appelle à « territorialiser les politiques publiques, à renforcer la cohésion so-

ciale et à ancrer la culture de l'évaluation dans la gouvernance ».

Désormais, la souveraineté ne se mesure plus seulement à la reconnaissance internationale, mais à la capacité de transformer la dépense en dignité, le budget en justice, la croissance en emploi. C'est le passage du Maroc politique au Maroc social et productif, fidèle à la vision Royale et à la tradition réformatrice du mouvement socialiste marocain.

Vision de l'Union socialiste pour l'avenir

Pour l'Union socialiste des forces populaires, la bataille du Sahara prolonge le grand récit du Maroc moderne : celui d'un Etat fort, juste et solidaire.

La période post-reconnaissance doit être celle de l'action collective et de la réforme en profondeur :

- bâtir l'Etat des régions et de la proximité citoyenne,
- renforcer la compétitivité nationale par la production et l'innovation,
- lutter avec détermination contre la pauvreté et les fractures sociales.

Le Maroc entre dans une phase de souveraineté apaisée, enracinée dans le développement et ouverte sur la coopération maghrébine. C'est une vision progressiste, marocaine et universelle à la fois, où l'unité territoriale devient le point de départ d'une union politique et économique nouvelle, et où la victoire diplomatique se transforme en levier de renaissance démocratique et maghrébine, sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Le Maroc, puissance tranquille et Etat réformateur

De la Marche Verte à la résolution 2797, le Maroc a transformé la foi populaire en politique d'Etat, et la politique d'Etat en modèle régional.

La stratégie mise en œuvre par le Royaume prouve que le réalisme vaut mieux que la sur-enchère, que la diplomatie sereine permet de remporter les batailles beaucoup plus que les discours tapageurs. Le Maroc ne s'impose pas, il persuade par la force du droit et de l'exemple. Il ne revendique pas, il réalise avec constance et méthode.

Sous la conduite éclairée du Souverain et avec l'engagement des forces progressistes, au premier rang desquelles l'Union socialiste des forces populaires, le Maroc aborde un nouveau cycle : celui de la souveraineté agissante, de la réforme assumée et de l'espérance maghrébine retrouvée. Un Maroc souverain, juste et réformateur, fidèle à son histoire... et déjà tourné vers l'avenir.

Par Mohamed Assouali

Secrétaire provincial de l'Union socialiste des forces populaires à Tétouan



De nombreuses personnalités françaises saluent l'adoption de la résolution "historique" du Conseil de sécurité sur le Sahara marocain



De nombreuses personnalités françaises, issues de divers horizons politiques, institutionnels et économiques, ont salué l'adoption de la résolution "historique" du Conseil de sécurité des Nations unies sur le Sahara marocain.

Pour le sénateur Christian Cambon, président du groupe d'amitié France-Maroc au Sénat, il s'agit d'une avancée majeure pour la solution marocaine au règlement du conflit du Sahara.

Le Conseil de sécurité a tranché que le plan marocain d'autonomie est l'élément central de la solution à ce conflit, rappelle-t-il.

«La France est mobilisée pour faire aboutir ce plan qui apportera la paix», a-t-il déclaré sur son compte X.

La vice-présidente de l'Assemblée nationale, Hélène Laporte, également présidente du groupe d'amitié France-Maroc au sein de cette Assemblée, a salué, pour sa part, la décision du Conseil de sécurité reconnaissant le plan d'autonomie marocain comme "référence principale" pour le règlement du différend autour du Sahara marocain.

«C'est une avancée diplomatique majeure», s'est-elle réjouie dans une réaction publiée sur les réseaux sociaux.

La cheffe de file du Rassemblement national (RN), Marine Le Pen, a affirmé pour sa part que «le Conseil de sécurité de l'ONU vient de reconnaître, à une très large majorité, le plan d'autonomie du Sahara porté par le Maroc depuis de longues années», soulignant que «c'est donc sous l'autorité et la souveraineté marocaines que celui-ci sera mis en œuvre». Elle s'est félicitée de «ce brillant succès».

Le député Bruno Fuchs a qualifié d'«historiques» l'adoption de la résolution onusienne sur le Sahara marocain, qui marque, selon lui, «une avancée décisive» et «pose un cadre clair pour la stabilité et le développement régional», précisant que «la France s'en réjouit».

Le vice-président du patronat français "MEDEF", Fabrice Le Sâché, s'est également félicité de cette «avancée majeure» dans le règle-

ment du conflit artificiel autour du Sahara marocain.

«Bravo au Maroc pour ses efforts au long cours. Nous étions il y a moins d'un mois à Dakhla et dans les provinces du Sud pour contribuer à cet élan, qui est aussi économique. Nous continuerons notre engagement aux côtés des Marocains», a-t-il affirmé sur X.

Le maire de Montpellier, Michaël Delafosse, a indiqué que la décision du Conseil de sécurité des Nations unies «reconnait la souveraineté du Maroc sur son Sahara», notant qu'il s'agit d'une décision importante pour le droit international, qui doit être saluée.

Le politologue Aymeric Chauprade a, pour sa part, souligné que «le Maroc a su convaincre le monde multipolaire que la marocanité du Sahara est la seule solution légitime».

Il s'agit, a-t-il ajouté, d'un «jour historique pour le Maroc, son Roi, son peuple et sa diplomatie».

Le maire de Nice, Christian Estrosi, a déclaré : «Je me félicite de la décision des Nations unies de soutenir le plan d'autonomie du Maroc pour la résolution du dossier du Sahara», qualifiant ce vote de «pas essentiel vers la paix et la stabilité».

Le député Bernard Chaix a, quant à lui, estimé qu'il s'agit d'une victoire diplomatique éclatante pour le Maroc, fruit de la vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

L'ancienne ministre et députée Nadia Hai a souligné que «de présent et l'avenir du Sahara s'inscrivent désormais dans le cadre de la souveraineté marocaine».

Exprimant ses félicitations à Sa Majesté le Roi Mohammed VI «pour y avoir œuvré dans un dialogue constant et constructif», elle a indiqué que «cette décision nous invite à unir nos efforts pour rebâtir la confiance et instaurer une paix solide dans la région méditerranéenne, dans un esprit de bon voisinage. Nous y sommes prêts».

La députée et vice-présidente du groupe d'amitié France-Maroc à l'Assemblée nationale,

Hanane Mansouri, s'est réjouie, de son côté, du soutien du Conseil de sécurité au plan d'autonomie marocain au Sahara, le qualifiant d'«avancée majeure pour l'apaisement diplomatique au Maghreb».

Dans le même esprit, l'ancien secrétaire d'Etat et secrétaire général du parti «Les Républicains», Othman Nasrou, a salué l'adoption de la résolution 2797 du Conseil de sécurité «reconnaissant le plan d'autonomie du Maroc comme seule base réaliste de travail». Il a souligné qu'il s'agit d'une étape décisive et salutaire vers une solution durable.

L'ancien député et vice-président de la région Grand Calais, Pierre-Henri Dumont, s'est dit «heureux et fier d'assister à ce tournant historique», estimant que «l'ONU reconnaît la voie de la paix et du réalisme tracée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI sur le Sahara marocain».

Il a qualifié cette évolution de «victoire diplomatique majeure pour le Maroc, pour la paix et la stabilité régionale».

L'écrivain et philosophe Bernard-Henri Lévy a, pour sa part, écrit que «l'ONU a tranché sur le Sahara». Il s'agit, selon lui, d'une «victoire méritée pour le Maroc, mais aussi une victoire de la justice et du bon sens, ainsi qu'une victoire pour le parti de la liberté contre celui de l'obscurantisme». «C'est un grand jour», a-t-il conclu.

Cet élan de satisfaction et de soutien a également été exprimé par le président du parti «Les Républicains», Bruno Retailleau, et la députée Véronique Louwaghe, qui se sont réjouis de cette décision et ont félicité le Maroc pour ce succès politique et diplomatique.

Le politologue Frédéric Encel a indiqué, pour sa part, que le Conseil de sécurité a consacré «une très large victoire du bon sens et de la légitimité historique», rappelant que «le Sahara fait bel et bien partie intégrante du Royaume chérifien».

Le professeur de géopolitique Emmanuel Dupuy estime, de son côté, que la résolution onusienne «reconnait, sans l'ombre d'un doute, l'intégrité territoriale du Maroc, de Tanger à La-

gouira», rappelant que «désormais, la seule base pour l'avenir institutionnel, économique et social du Sahara passe par le plan d'autonomie proposé depuis 2007 par le Royaume».

La députée Michèle Tabarot a, pour sa part, qualifié la résolution onusienne d'étape majeure vers la consolidation de la souveraineté du Maroc sur son Sahara.

«Une grande victoire diplomatique pour Sa Majesté le Roi Mohammed VI et pour les Marocains, qui marque un tournant historique pour la paix et la stabilité régionales», a-t-elle affirmé.

La députée Corine Vignon, membre de la Commission de la Défense et des Forces armées à l'Assemblée nationale, s'est dite «heureuse et émue de voir l'ONU reconnaître à une très large majorité le plan d'autonomie pour le Sahara marocain».

La présidente de la région Île-de-France et ancienne ministre, Valérie Pécresse, a estimé que «la reconnaissance par l'ONU du plan d'autonomie marocain pour le Sahara marque une étape importante pour la stabilité et la coopération au Maghreb».

Le député niçois et président du parti "Union des droites pour la République", Eric Ciotti, a salué, de son côté, «une victoire diplomatique historique du Maroc et de Sa Majesté le Roi Mohammed VI».

La députée Estelle Youssouffa, membre des commissions des Affaires étrangères et européennes à l'Assemblée nationale, a précisé que la résolution onusienne représente «une étape majeure vers la paix dans le Sahara, avec le soutien du Conseil de sécurité au plan d'autonomie marocain».

Enfin, la sénatrice Catherine Dumas, membre de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat et du groupe d'amitié France-Maroc, s'est réjouie de la victoire diplomatique du Maroc, notant que l'adoption du texte onusien soutenant l'autonomie au Sahara marocain constitue «une étape clé vers la stabilité régionale et une paix durable».

Lettre ouverte à Monsieur Ammar Ben Jâmaâ

Nous vous laissons au jugement de la conscience



Monsieur,
Je m'adresse à vous avec le respect que m'a inculqué mon éducation envers tous les hommes, et aussi parce que vous venez d'un pays que nous, Marocains, estimons profondément — non par flatterie, mais parce que nous sommes convaincus que nous partageons le même sang et le même destin.

Je m'adresse aussi à vous comme à un descendant de la lignée maghrébine des Ben Jâmaâ, d'origine idrisside marocaine, dont les branches existent au Maroc (les Jâmaï), en Algérie (Ben Jâmaâ), ainsi qu'en Tunisie et en Libye (Ouled Jâmaâ).

Je vous ai écouté, Monsieur, lorsque, du haut de la tribune mondiale (le Conseil de sécurité des Nations Unies), vous avez expliqué la raison pour laquelle le gouvernement de votre pays s'est abstenu de voter la résolution onusienne n°2797.

Et au nom de qui parliez-vous hélas ?

Au nom du pays de Didouche Mourad, Krim Belkacem, Mohamed Khider, Mohamed Boudiaf, Ahmed Ben Bella, Larbi Ben M'hidi et Mostefa Ben Boulaid.

Et c'est au nom de ces géants que vous avez osé qualifier le pays de Mohammed V, de Mohammed Ben Abdelkrim El Khattabi, de Mohammed Zerkouni, du Cheikh Ma El Aïnine et de Mehdi Ben Barka de « pays occupant » et « Etat colonial » ?

Comment votre âme — avant même votre langue — a-t-elle pu prononcer de telles paroles ?

Oui. Mais pour vous, pas pour nous.

Car vous avez abaissé votre propre

valeur, et celle d'un grand pays comme le vôtre, à un niveau bien triste.

Vous insultez l'avenir, Monsieur le diplomate chevronné — vous qui n'êtes pourtant pas le produit des bottes des militaires.

Quelle dynamite semez-vous ainsi dans le cœur des nouvelles générations, chez nous comme chez vous, alors que, lorsque nous étions réellement victimes d'un colonialisme oppresseur, nous étions unis.

C'est de nous deux qu'est née une génération d'« hommes de valeur », unie dans une lutte héroïque et fraternelle pour la liberté et la dignité, qui n'a pas d'équivalent dans le monde.

Quel crime commet aujourd'hui votre génération contre les nouvelles générations marocaines et algériennes, et contre le sang de nos martyrs communs qui a irrigué nos deux terres lors de batailles d'honneur partagées !

Puis-je vous demander, Monsieur : Au profit de qui agissez-vous ainsi ?

Permettez-moi de vous rappeler — et à travers vous, de rappeler aux jeunes générations — que l'histoire du Maroc (que je suis certain que vous connaissez) est une histoire de lutte constante et renouvelée pour la liberté, l'indépendance et la récupération de nos terres usurpées par un système colonial complexe et multiforme.

Oui, votre pays, l'Algérie, a retrouvé son indépendance au prix d'un immense combat, en une seule négociation avec la France du général de Gaulle.

Tandis que nous, au Maroc, avons dû affronter plusieurs tables de négociations, dans différentes capitales, pour récupérer nos terres volées, occupées ou confisquées, morceau par mor-

ceau, depuis 1956 jusqu'à aujourd'hui.

Et il nous reste encore des territoires à libérer, sur notre rive méditerranéenne — les villes de Sebta et Melilla, et les îles —, et soyez sûr que nous y parviendrons, tôt ou tard.

Car nous sommes un peuple libre, descendant d'un Roi patriote, Mohammed V, et d'une lignée d'héros universels dont les luttes ont inspiré les plus grandes révolutions de libération du monde.

Notre combat pour notre Sahara marocain est une lutte de libération nationale, partie intégrante de notre long parcours historique pour la liberté.

Ce fut notre destin, en tant que Marocains, de suivre ce chemin avec la patience de ceux qui croient en la justesse de leur cause.

Avons-nous commis des erreurs dans ce long parcours ?

Oui, car nul n'est infallible.

Mais nous avons appris, nous apprenons, et nous continuerons d'apprendre que nous formons un seul corps, que nous ne renions jamais nos fils — même lorsqu'ils se trompent —, et que, malgré nos divergences, nous restons Marocains, unis par un immense projet de société : bâtir un Etat d'institutions, de libertés et de démocratie.

Permettez-moi de partager un souvenir personnel :

Un jour, le défunt Abderrahmane El Youssoufi, grande figure de la lutte marocaine pour l'indépendance et la démocratie, reçut au siège du journal *Al Itihad Al Ichtraki* (33 rue de l'Emir Abdelkader — quelle ironie du nom !) le président de l'Union internationale de la jeunesse socialiste (IUSY), venu de Suède.

Celui-ci, plein de fougue, lui parla

du Sahara avec la passion de certains gauchistes européens.

El Youssoufi l'écouta patiemment, puis conclut :

« L'un de nous se trompe : Soit nos frères des camps de Tindouf doivent nous rejoindre pour que nous poursuivions ensemble notre combat pour la démocratie et la liberté, soit c'est nous qui devons les rejoindre là-bas. Mais, au vu de notre histoire, je suis convaincu que ce sont eux qui sont dans l'erreur. »

Monsieur (fils de Skikda que vous êtes) nous ne sommes pas dans l'erreur, en tant que Nation, peuple ou Etat.

Ce sont vos propos blessants qui le sont.

Jamais, par Dieu, le Maroc n'a été un pays d'occupation ou de colonialisme.

Nous sommes les victimes cher diplomate.

Nous sommes les victimes d'un héritage colonial injuste, qui a dépecé nos terres comme on découpe un gâteau entre métropoles européennes.

Nous sommes, par conséquent, dans le camp des hommes libres, pas dans celui des conquérants.

Sachez que nous n'attendons pas votre compréhension, car nous savons pertinemment que ce n'est pas l'arc qui lance la flèche, mais le cœur de celui qui la tire.

Certaines batailles sont d'ordre du destin.

Et il ne nous reste qu'à « chevaucher la tempête », comme l'a dit le grand poète palestinien Mahmoud Darwish — car l'honneur a toujours un prix que seuls les hommes libres connaissent.

Sachez aussi que nous croyons profondément que le bien demeure présent et abondant dans la terre d'Algérie et dans le cœur de son peuple.

Nous ne faisons pas d'amalgame : la majorité de nos frères algériens ne partagent pas les paroles basses que vous avez prononcées en nous qualifiant d'« Etat d'occupation ».

Les yeux peuvent s'aveugler, mais non les cœurs qui sont dans les poitrines.

Nous vous laissons, Monsieur Ammar Ben Djaâma, au jugement de la conscience.

Par Lahcen Laassibi



Ce que l'IA signifie pour la croissance et l'emploi

De plus en plus d'entreprises commençant à expérimenter l'IA, tout en réfléchissant à la manière d'améliorer leur rentabilité, les débats s'intensifient concernant les conséquences que cela pourrait entraîner pour les travailleurs. Aux Etats-Unis, le décalage manifeste entre des valorisations boursières vertigineuses et la baisse du nombre total d'offres d'emploi (hors agriculture) alimente le discours médiatique autour d'une destruction d'emplois provoquée par la technologie.

Pas une semaine ne s'écoule sans que la presse n'évoque des entreprises qui confient à l'IA des tâches intellectuelles, notamment celles qu'effectuent généralement de jeunes diplômés ou des employés situés à des échelons peu élevés dans la hiérarchie. Selon un rapport publié par la Commission du Sénat américain sur la santé, l'éducation, le travail et les retraites ce mois-ci, l'IA et l'automatisation pourraient détruire près de 100 millions d'emplois aux Etats-Unis dans les dix prochaines années. Ceux qui relaient ces craintes peuvent par ailleurs s'appuyer sur les travaux de certains économistes renommés selon lesquels la révolution de l'IA ne produira qu'un effet modéré sur la croissance de la productivité, tout en créant en revanche des effets négatifs sur l'emploi, en raison de l'automatisation de nombreuses tâches et professions.

Nous sommes en désaccord avec ces deux affirmations. Nos récents travaux démontrent que la situation est beaucoup plus complexe que cela, et bien moins dramatique que ne le suggèrent ces discours pessimistes. En ce qui concerne la croissance de la productivité, l'IA peut agir selon deux canaux distincts : en automatisant les tâches liées à la production de biens et de services, et en automatisant les tâches liées à la production de nouvelles idées.

Lorsqu'Erik Brynjolfsson et ses coauteurs ont examiné l'impact de l'IA générative sur les agents du service client d'une entreprise de logiciels américaine, ils ont constaté que la productivité des employés ayant accès à un assistant d'IA avait augmenté de près de 14% dès le premier mois d'utilisation, puis qu'elle s'était stabilisée à un niveau environ 25% plus élevé après trois mois. Une autre étude révèle des gains de productivité tout aussi importants parmi un groupe diversifié de travailleurs du savoir, les employés les



moins productifs connaissant dans un premier temps les effets positifs les plus marqués, avec pour conséquence une réduction des inégalités au sein des entreprises.

Passons du niveau microéconomique au plan macroéconomique. Dans une publication de 2024, Simon Bunel et moi-même envisageons deux alternatives pour estimer l'impact de l'IA sur la croissance potentielle au cours des dix prochaines années. La première approche exploite le parallèle entre la révolution de l'IA et les précédentes révolutions technologiques, tandis que la seconde suit le cadre de Daron Acemoglu, fondé sur les tâches, que nous examinons à la lumière des données disponibles dans les études empiriques existantes.

Sur la base de la première approche, nous estimons que la révolution de l'IA devrait accroître la croissance de la productivité globale de 0,8 à 1,3 point de pourcentage par an au cours des dix prochaines années. De même, en utilisant la formule d'Acemoglu fondée sur les tâches, et en lui appliquant toutefois notre propre lecture de la littérature empirique récente, nous estimons que l'IA devrait faire augmenter la croissance de la productivité globale de 0,07 à 1,24 point de pourcentage par an, avec une estimation médiane de 0,68. En comparaison, Acemoglu prévoit une augmentation de seulement 0,07 point de pourcentage.

Par ailleurs, notre estimation médiane doit être considérée comme une limite inférieure, dans la mesure où elle ne tient pas compte du potentiel de l'IA dans l'automatisation de la production d'idées. D'autre part, nos estima-

tions ne prennent pas en compte les obstacles potentiels à la croissance, notamment le manque de concurrence dans divers segments de la chaîne de valeur de l'IA, qui sont d'ores et déjà contrôlés par les entreprises stars de la révolution numérique.

Qu'en est-il des implications de l'IA sur l'emploi global ? Dans une nouvelle étude portant sur les données d'entreprises françaises, recueillies entre 2018 et 2020, nous démontrons que l'adoption de l'IA est positivement associée à une augmentation de l'emploi et du chiffre d'affaires total au niveau des entreprises. Cette découverte s'inscrit en phase avec la plupart des études récentes relatives aux effets de l'automatisation sur la demande de main-d'œuvre au niveau des entreprises, et soutient le point de vue selon lequel l'adoption de l'IA induit des gains de productivité en permettant aux entreprises d'élargir le champ de leurs activités.

Cet effet sur la productivité semble plus prononcé que les potentiels effets de déplacement liés à l'IA (qui voient l'IA prendre en charge des tâches associées à certains types d'emplois et de travailleurs, réduisant ainsi la demande de main-d'œuvre). Nous constatons que l'impact de l'IA sur la demande de main-d'œuvre est positif même dans les professions souvent considérées comme vulnérables à l'automatisation, telles que la comptabilité, le télémarketing et le secrétariat. Certes, si certaines utilisations de l'IA (telles que la sécurité numérique) entraînent une croissance de l'emploi, d'autres utilisations (liées aux processus administratifs) ont tendance à pro-

duire quelques effets négatifs. Pour autant, ces différences semblent résulter davantage des différentes utilisations de l'IA que des caractéristiques inhérentes aux professions concernées.

En somme, le principal risque pour les travailleurs réside dans l'éventualité d'être déplacés par les employés d'autres entreprises recourant à l'IA, plutôt que par l'IA elle-même. Le fait de ralentir le rythme de l'adoption de l'IA serait probablement contre-productif pour l'emploi national, dans la mesure où de nombreuses entreprises seront en concurrence au niveau international avec celles qui adopteront l'IA.

Bien que notre interprétation des données révèle que l'IA pourrait stimuler à la fois la croissance et l'emploi, la réalisation de ce potentiel nécessitera des réformes politiques appropriées. La politique de la concurrence doit par exemple veiller à ce que les entreprises phares qui dominent les segments supérieurs de la chaîne de valeur ne fassent pas obstacle à l'entrée de nouveaux innovateurs. Notre étude démontre que les entreprises qui adoptent l'IA sont généralement beaucoup plus étendues et plus productives que celles qui ne l'adoptent pas, ce qui suggère que les entreprises déjà au sommet sont en position pour devenir les plus grands gagnants de la révolution de l'IA. Pour éviter une concentration accrue du marché, ainsi qu'un enracinement du pouvoir de marché, nous devons encourager l'adoption de l'IA par les entreprises de moindre envergure, ce qui peut être réalisé en alliant une politique de la concurrence et une politique industrielle judicieuses, qui amélioreraient l'accès aux données ainsi qu'à la puissance de calcul. Pour renforcer le potentiel d'emploi de l'IA et minimiser ses effets négatifs sur les travailleurs, un large accès à une éducation de qualité, ainsi que des programmes de formation et des politiques actives concernant le marché du travail, seront absolument essentiels.

La prochaine révolution technologique a déjà commencé. L'avenir d'économies et de pays entiers dépendra de leur volonté et de leur capacité à s'y adapter.

Par Philippe Aghion

Lauréat du prix Nobel d'économie 2025

Simon Bunel

Economiste à la Banque de France

Xavier Jaravel

Professeur d'économie à la London School of Economics



Soudan : Des dizaines de milliers de personnes fuient le conflit qui s'étend à l'est du Darfour



Plus de 36.000 civils soudanais ont fui leurs foyers dans l'Etat du Kordofan-Nord, selon l'ONU, où les forces paramilitaires ont averti dimanche masser leurs troupes le long d'une nouvelle ligne de front après leur prise d'El-Facher, dans le Darfour.

Dans un communiqué publié dimanche soir, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a indiqué que 36.825 personnes avaient fui cinq localités du Kordofan-Nord. Cet Etat est situé à quelques centaines de kilomètres à l'est du Darfour, région contrôlée par les paramilitaires des Forces de soutien rapide (FSR) après leur prise, il y a un peu plus d'une semaine, d'El-Facher, dernier grand bastion qu'y

conservait l'armée.

Ces dernières semaines, la région du Kordofan est devenue un nouveau champ de bataille entre les deux belligérants, en guerre depuis avril 2023.

Les paramilitaires ont instauré dans le Darfour une administration rivale à celle du gouvernement pro-armée, basé, lui, à Port-Soudan, sur la mer Rouge.

Des habitants ont rapporté lundi à l'AFP que des villes entières étaient devenues des cibles militaires, l'armée et les FSR s'affrontant pour le contrôle d'El-Obeid, capitale du Kordofan-Nord, important centre logistique et de commandement reliant le Darfour à Khartoum, et qui abrite également un aéroport.

"Aujourd'hui, toutes nos forces ont convergé sur le front de Bara", une localité située au nord d'El-Obeid, a affirmé un membre des FSR dans une vidéo diffusée dimanche soir par les paramilitaires. Les FSR avaient revendiqué la prise de Bara la semaine précédente.

Souleiman Babiker, habitant d'Oum Smeima, à l'ouest d'El-Obeid, a déclaré à l'AFP qu'après la prise d'El-Facher par les paramilitaires, "le nombre de véhicules des FSR a augmenté". "Nous avons cessé d'aller dans nos champs, de peur des affrontements", a-t-il ajouté.

Un autre habitant, ayant requis l'anonymat pour des raisons de sécurité, a également fait état d'"une forte augmentation des véhicules et

du matériel militaire à l'ouest et au sud d'El-Obeid" au cours des deux dernières semaines.

"Vastes atrocités"

Selon Awad Ali, un habitant d'Al-Hamadi, situé sur la route reliant les Etats du Kordofan-Ouest et du Kordofan-Nord, "des véhicules des FSR passent chaque jour depuis les zones du Kordofan-Ouest vers El-Obeid depuis le début du mois d'octobre".

La région du Kordofan, administrativement divisée en Kordofan-Nord, Sud et Ouest, "sera probablement le prochain théâtre des opérations militaires des deux camps", a averti la semaine dernière Martha Pobec, secrétaire générale adjointe de l'ONU pour l'Afrique.

Elle a alerté sur de "vastes atrocités" et des "représailles à motivation ethnique" commises par les FSR à Bara, évoquant des schémas similaires à ceux observés au Darfour, où les combattants paramilitaires sont accusés de massacres, violences sexuelles et enlèvements visant des communautés non arabes après la chute d'El-Facher.

Au moins 50 civils, dont cinq volontaires du Croissant-Rouge, ont été tués lors de récentes violences au Kordofan-Nord, selon l'ONU.

Les FSR, issues des milices Janjawid accusées par la Cour pénale internationale de génocide il y a vingt ans au Darfour, et l'armée font toutes deux face à des accusations de crimes de guerre.

La guerre au Soudan a fait des dizaines de milliers de morts, déplacé près de 12 millions de personnes et provoqué la pire crise humanitaire au monde, selon l'ONU.

Les pourparlers en vue d'une trêve, menés depuis plusieurs mois par un groupe réunissant les Etats-Unis, l'Egypte, les Emirats arabes unis et l'Arabie saoudite, ont jusque-là toujours échoué, et sont actuellement dans l'impasse, selon un responsable proche des négociations.

Inondations en Espagne

Un an après, le président de la région de Valence finit par démissionner

Cible des critiques depuis les inondations ayant ravagé le sud-est de l'Espagne il y a un an, agoni d'insultes lors de l'hommage rendu mercredi aux 237 victimes de la catastrophe, le président de la région de Valence Carlos Mazón a fini par démissionner lundi.

"Je n'en peux plus": au terme d'une conférence de presse d'une vingtaine de minutes durant laquelle ce dirigeant du Parti Populaire (PP, droite) n'a cessé de se défendre et de tirer à boulets rouges sur ses détracteurs, et en particulier sur le gouvernement de gauche de Pedro Sánchez, Carlos Mazón a finalement annoncé sa démission.

"J'en appelle à cette majorité pour élire un nouveau président de la Generalitat (...) Si ça ne tenait qu'à moi, j'aurais démissionné il y a longtemps. Il y a eu des moments insupportables pour moi, mais surtout pour ma famille", a expliqué le président régional, cinq jours

à peine après avoir été la cible d'insultes de la part de proches des victimes des inondations, lors des funérailles d'Etat organisées un an après la catastrophe.

Depuis un an, Carlos Mazón, qui a changé plusieurs fois de version sur ses activités le jour du drame, était dans la tourmente et des milliers d'habitants de la région réclamaient tous les mois son départ lors de manifestations.

Reconnaissant des "erreurs", Carlos Mazón a admis lundi qu'il aurait dû annuler ses rendez-vous lors de cette tragédie après-midi: "J'aurais dû avoir la vision politique d'annuler mon agenda et d'aller là-bas".

Mais son mea culpa s'est accompagné de nouvelles critiques à l'égard du gouvernement central du socialiste Pedro Sánchez: "Le bruit autour de moi est l'excuse parfaite pour dissimuler les responsabilités du gouvernement, tant dans les informations erronées qu'ils ont

transmises le 29 octobre, que dans le retard de l'acheminement de l'aide les jours suivants".

Alerte tardive

De nombreuses questions demeurent sur la gestion désastreuse de la catastrophe par le gouvernement de droite de la région, et notamment où se trouvait Carlos Mazón quand aurait dû être prise, selon les victimes, la décision d'envoyer une alerte à la population, finalement lancée très tardivement, dans la soirée.

Le message prévenant la population du danger et l'exhortant à se mettre à l'abri n'a été envoyé qu'à 20H11, quand de nombreuses victimes avaient déjà perdu la vie.

Cet avocat de formation a d'abord caché qu'il avait passé quatre heures - de 14H45 à 18H45 - à déjeuner dans un restaurant avec une journaliste pour,

selon ses dires, lui proposer un poste.

Surtout, le mystère subsiste sur la dernière heure de son absence, pendant laquelle les autorités attendaient que quelqu'un décide d'envoyer l'alerte. Pendant ce laps de temps, Carlos Mazón a rejeté plusieurs appels.

La femme avec qui il a déjeuné, Maribel Vilaplana, est entendue lundi matin par la juge chargée de l'enquête sur les inondations. La journaliste est récemment sortie de son silence et a révélé que le président régional l'avait accompagnée jusqu'à sa voiture, dans un parking situé à l'opposé du siège de la présidence.

En tant que président régional, M. Mazón bénéficiait jusqu'ici d'une immunité lui évitant d'être interrogé et inquiété par le tribunal ordinaire qui instruit l'affaire, alors que son ancienne conseillère pour les situations d'urgence, elle, a été mise en examen.

Par Abou Salma

abousalma10@gmail.com

Solution mots flechés d'hier

POQUE	A	POINT STABLE	A	SINTE DE MAGNETE	POU	POISON VIOLENT	A	DIRECTION DE BRUYER	A	VIVER	TRAVAIL FACIL
POISON	C	I	G	U	E	R	E	G	A	L	
P	I	OUT PAR DE L'ESPOIR DE L'ESPE	I	V	R	E	S	S	E	MÉTAL	U
DESSEIN PROPOSER	D	E	T	E	O	T	E				
D	E	C	E	N	T						
AN-LE PRENDRE	P	ONNE LE CHOIX	POUR SANS FRANCE	E	O	S	I	N	E	LEVE DE PLACES	NOUVEAU
ANALYSE PROTECTOR	T	O	T	E	M						
P	E	U	R	A	M						
CHARGE BLANCHE	M	WANT	O	B	N	U	B	I	L	E	TROUVER PAROISSIEN DE CORD
N	O	RECHERCHER DE COURAGE	P	O	E	L	E				
CHARGE PROFONDEUR	I	D									
FORME DE TROU	N	U	I	R	E						
ANALYSE PROFONDEUR	O	I	G	N	O	N	S				

Directeur
de la Publication
et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général
de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaieb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable
des ressources
humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab
(Ladyoune)
Abdelali khallad
(Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmourya

Adresse de la
Rédaction
33, Rue Amir
Abdelkader
B.P. 2165 -
Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62 09 72

Service annonces
et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma
Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïfer
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions
Maghrébines

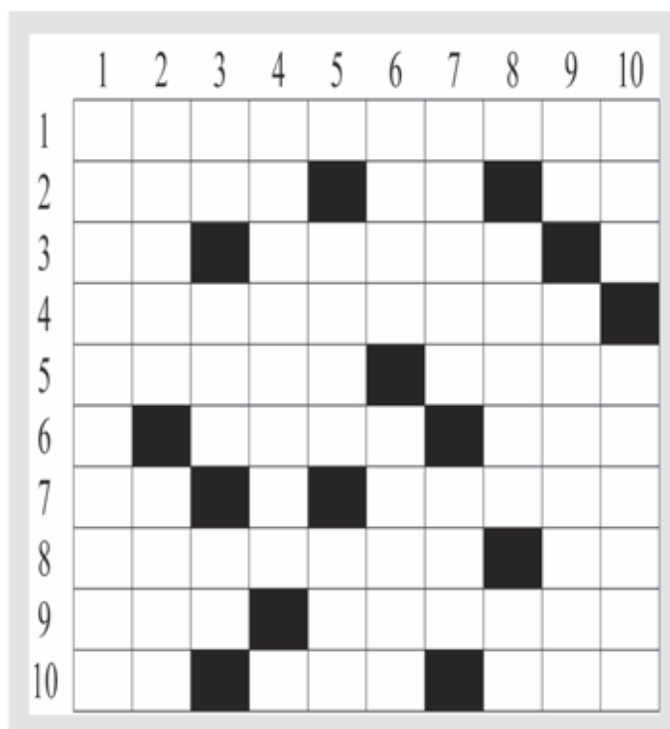
Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE 130/64

Site web: www.libe.ma

 Journal Libération

Libération Maroc

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Il va à quatre
- 2- Vase - Deux fois savant - Rayons
- 3- En regret - Peuple du Soudan
- 4- Sans hâte
- 5- Très dur - Destin
- 6- Pays de Zénon - Interjection
- 7- Font la nef - Courte
- 8- Tranquilles - En les
- 9- Indien - Introduit
- 10- Préposition - Lopin - Plus neuf

VERTICALEMENT

- 1- Ordinaire
- 2- Presser - Barils
- 3- Période - Dêvêue - Id est
- 4- Tissu léger
- 5- Eau du Congo - Stand
- 6- Renvoi - Bois noir
- 7- Superlatif - Club marocain
- 8- Ignore - Gagné
- 9- A rendre - Au milieu (A...)
- 10- Première épouse - Elle tue le thésard

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

								5
5			8	4	7		3	
9		3		2	5		6	
	3				2	1	8	
6	5		3		9		4	7
	7	1	4				5	
	2		9	5		4		3
	1		2	3	6			8
3								

Difficile

	6			3		7		
		1	6			4	9	
8			7		9			
7						1	2	
	9	2						8
			9		4			2
	1	3			2	8		
		5		8			7	

Moyen

				5	2			6
7		1						
6	5		8					
1		7		3	9			8
	4	8	5		1	3	6	
2			4	6		7		1
					5		7	4
						2		9
8			6	2				

Expert

		2					3	
			2			6	4	
				6				8
3			9	4				
	7	1		5		4	8	
				6	8			1
5					9			
	8	7			3			
	1					2		

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

1	5	9	4	8	6	7	2	3
8	7	2	1	9	3	5	4	6
3	6	4	5	7	2	1	9	8
6	9	7	2	3	8	4	1	5
2	4	1	9	6	5	3	8	7
5	3	8	7	1	4	2	6	9
7	1	5	6	4	9	8	3	2
9	2	3	8	5	1	6	7	4
4	8	6	3	2	7	9	5	1

Difficile

8	6	1	3	9	4	2	5	7
5	4	3	7	1	2	6	8	9
9	7	2	8	5	6	3	4	1
3	9	6	4	2	7	8	1	5
1	8	7	6	3	5	4	9	2
2	5	4	9	8	1	7	3	6
7	3	9	5	6	8	1	2	4
6	2	8	1	4	9	5	7	3
4	1	5	2	7	3	9	6	8

Moyen

4	3	2	1	5	8	9	6	7
7	9	1	6	3	2	5	4	8
8	6	5	4	7	9	2	1	3
6	4	8	2	1	5	3	7	9
1	5	3	9	6	7	4	8	2
9	2	7	8	4	3	6	5	1
2	7	4	3	8	6	1	9	5
3	8	6	5	9	1	7	2	4
5	1	9	7	2	4	8	3	6

Expert

6	8	7	5	2	1	9	4	3
1	9	4	6	3	7	2	8	5
2	3	5	9	4	8	7	6	1
4	5	1	8	9	6	3	2	7
7	6	8	2	5	3	4	1	9
3	2	9	1	7	4	8	5	6
5	7	6	4	8	9	1	3	2
8	1	3	7	6	2	5	9	4
9	4	2	3	1	5	6	7	8

Economie

Ouverture à Casablanca de la 5^{ème} édition de l'Africa Financial Summit

Les travaux de la 5^{ème} édition de l'Africa Financial Summit (AFIS), l'événement incontournable du secteur de la finance africaine, se sont ouverts, lundi à Casablanca, sous le thème "Notre capital, notre puissance : libérons la souveraineté financière de l'Afrique".

La cérémonie inaugurale de ce sommet, qui se tient à l'initiative de Jeune Afrique Media Group, en partenariat avec International Finance Corporation (IFC - Société financière internationale) et avec le soutien des grandes institutions financières marocaines et africaines, a été marquée par la présence de la ministre de l'Economie et des Finances, Nadia Fettah, de gouverneurs de Banques centrales des pays africains, ainsi que de plusieurs responsables et acteurs des secteurs des banques, de la finance et des assurances.

Plateforme de partage d'idées et de réflexion stratégique par excellence, ce sommet de deux jours s'appuie sur six piliers qui explorent les principales tendances de la finance africaine. Il s'agit des "défis économiques mondiaux et de stabilité", des "perspectives de la banque commerciale", des "marchés des capitaux et la gestion d'actifs", de "la finance à impact et de la durabilité", de "l'expansion de l'assurance" et des "fintech et la finance numérique".

L'AFIS réunit cette année 1.250 leaders de l'écosystème financier, dont des représentants du secteur privé, des banquiers, des assureurs, des innovateurs fintech et des spécialistes des marchés de capitaux, aux côtés de décideurs publics et de régulateurs du continent et du monde entier, rapporte la MAP.

Au menu du sommet, figurent des échanges de haut niveau et des réunions constructives pour élaborer des solutions concrètes aux défis auxquels le secteur est confronté, et ainsi contribuer à la structuration d'une industrie panafricaine des services financiers intégrée, inclusive et robuste.

En outre, et comme chaque année, l'AFIS met en lumière, via les "AFIS Awards", des personnalités et des entreprises qui ont contribué de manière significative à la transformation et au développement de l'industrie financière africaine.

Animée par la vision que sans un secteur financier efficace et inclusif, il ne peut y avoir de développement économique durable pour le continent, l'AFIS, qui est une organisation sœur de l'Africa CEO Forum, a pour mission de contribuer au renforcement et à l'intégration des marchés financiers africains en facilitant le dialogue et la compréhension entre les secteurs public (gouvernements et régulateurs) et privé (banques, assurances, opérateurs de mobile money, fintech).

Cheick-Oumar Sylla : *L'IFC aide les entreprises marocaines à renforcer leur empreinte dans la région*



Le Maroc est un partenaire extrêmement important pour la Société financière internationale - SFI (IFC en anglais), a affirmé le directeur régional pour l'Afrique du Nord de cette institution du groupe de la Banque mondiale, Cheick-Oumar Sylla.

Il « constitue une porte d'entrée pour l'intégration régionale qui peut stimuler la croissance économique des pays voisins en créant des champions régionaux, du commerce et des opportunités de bonnes pratiques à reproduire », a-t-il indiqué la veille de la 5^{ème} édition de l'Africa Financial Summit (AFIS) dont les travaux ont démarré lundi 3 novembre à Casablanca. Et de préciser que cette organisation internationale a aidé plusieurs entreprises marocaines à renforcer leur empreinte dans la région.

Depuis le début des années 2000, l'institution dédiée au développement du secteur privé dans les pays émergents « a soutenu l'expansion vers le reste de l'Afrique de grands groupes bancaires et d'assurance marocains tels que BCP, Attijariwafa Bank, BOA, Saham Group et Holmarcom », a

déclaré Cheick-Oumar Sylla dans un entretien accordé à l'agence MAP.

Son soutien s'est également étendu à d'autres entreprises. En effet, l'IFC a également collaboré avec Ciments de l'Afrique (CIMAF) pour augmenter la production de ciment en Afrique de l'Ouest, avec OCP Africa pour soutenir la sécurité alimentaire sur le continent, avec Retail Holding pour soutenir l'expansion de sa filiale leader en Côte d'Ivoire et avec Maroc Telecom pour fournir des prêts liés à la durabilité à ses filiales en Afrique, notamment au Tchad et au Mali, a-t-il poursuivi.

Dans cet entretien, Cheick-Oumar Sylla rappelle en outre que l'institution financière apporte aussi des financements dans de grands projets, citant le cas récent du complexe portuaire Tanger Med.

Ce n'est pas tout : « L'année dernière, le Groupe Banque mondiale - via IFC et la MIGA - a collaboré avec Tanger Med pour agrandir le terminal de camions et de passagers et renforcer la position stratégique du Maroc comme hub du commerce

régional et mondial », a-t-il également rappelé.

Sur les priorités communes à l'institution et au Royaume, le directeur régional pour l'Afrique du Nord de l'IFC a insisté sur le fait que l'objectif de l'institution au Maroc est de « mobiliser des capitaux privés pour libérer le potentiel des entreprises, en particulier des PME, qui sont des moteurs clés de l'emploi et de la croissance inclusive ».

Concrètement, il s'agit de « soutenir les banques pour améliorer l'accès au crédit des PME, investir dans les infrastructures pour renforcer la compétitivité et développer des solutions de financement innovantes », a-t-il expliqué.

Le travail de la Société financière internationale sur l'accès au financement s'étend également à la promotion de l'inclusion financière dans les zones rurales - notamment pour les agriculteurs - via des solutions Ag-Tech.

Cheick-Oumar Sylla rappelle à ce propos que l'IFC a récemment « collaboré avec Bank Al-Maghrib pour améliorer la résilience agricole et l'inclusion financière en ren-

dant les outils numériques et les services financiers adaptés plus accessibles aux petits exploitants agricoles ».

En plus de soutenir le développement des secteurs de l'énergie solaire, de l'eau, de l'hydrogène vert, qui sont des priorités stratégiques communes, ainsi que les secteurs du textile et pharmaceutique, l'institution soutient en parallèle « des réformes clés du secteur privé pour améliorer le climat des affaires et des projets PPP stratégiques, notamment le terminal GNL qui sera développé à Nador ».

Enfin, l'organisation fournit des services d'investissement et de conseil aux champions marocains pour leur expansion nationale mais aussi dans les pays d'Afrique subsaharienne.

D'après Cheick-Oumar Sylla, l'année dernière, l'Institution a atteint un niveau d'investissement sans précédent au Maroc avec près de 1,3 milliard de dollars investis dans divers secteurs, précisant que « quatre de ces investissements étaient en fonds propres ».

Alain Bouithy

Phosphates et dérivés : Près de 74,65 MMDH d'exportations en neuf mois

Les exportations du secteur des phosphates et dérivés se sont élevées à près de 74,65 milliards de dirhams (MMDH) durant les neuf premiers mois de 2025, en croissance de 19,2% par rapport à la même période une année auparavant, selon l'Office des changes. Cette performance est le résultat de l'accroissement des ventes des segments "Phosphates" (+49%), "Acide phosphorique" (+17,9%) et "Engrais

naturels et chimiques" (+16,3%), explique l'Office des changes dans son bulletin sur les indicateurs mensuels des échanges extérieurs de septembre 2025.

Concernant l'aéronautique, il a amélioré ses exportations de 6,1% à plus de 20,81 MMDH, profitant de la hausse des ventes des segments "Electrical Wiring Interconnection System" - EWIS (+8,4%) et "Assemblage" (+5,1%).

Le secteur "Agriculture et Agro-alimentaire" a, quant à lui, atteint 64,86 MMDH d'exportations (+3,4%), soutenu par une progression de 10,7% du segment "Agriculture, Sylviculture et Chasse".

En revanche, le bulletin de l'Office des changes révèle que les exportations de "L'Automobile", du "Textile et cuir" et de "L'Électronique et électricité" ont reculé respectivement de 2,7%, 4,1% et 7,5%.

Marrakech-Safi

Les TPME représentent 85% des emplois déclarés dans la région

Les très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) représentent 85% des emplois déclarés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) dans la région Marrakech-Safi, confirmant leur rôle central dans la dynamique de l'emploi régional.

Le nombre d'entreprises affiliées à la CNSS dans cette région est passé de 19.461 en 2016 à 32.960 en 2023, tandis que le nombre de salariés déclarés s'est établi à 339.796, traduisant une amélioration notable du rythme de création d'emplois après la pandémie Covid-19, indique un rapport de l'Observatoire marocain des TPME (OMTPME) sur la situation du tissu entrepreneurial régional.

Il ressort dudit rapport que les femmes représentent 30% de la population salariée, soit 101.823 employées, avec une présence marquée dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'industrie manufacturière, rapporte la MAP.

En outre, 17,6% des entreprises régionales sont dirigées par des femmes, un



taux supérieur à la moyenne nationale estimée à 15,1%, fait savoir la même source.

Les secteurs du commerce, de la construction, de l'industrie manufacturière et de l'hébergement-restauration demeurent les principaux moteurs de l'activité économique régionale, poursuit le rapport, qui note qu'entre 2017 et 2023,

ces secteurs totalisent 67% du chiffre d'affaires, tandis que 46,9% de la valeur ajoutée se concentre dans les secteurs du commerce et de l'hébergement-restauration. Pour sa part, la part du chiffre d'affaires des grandes entreprises a légèrement progressé à 29,5%, contre un repli de celle des TPME de 71,5% à 70,5% sur la même période.

Pour ce qui est du tissu entrepreneurial régional, il a affiché une stabilité post-Covid, les très petites entreprises représentant environ 90% des unités actives, dont 73% concentrées dans la préfecture de Marrakech.

En 2023, poursuit le rapport, quelque 10.223 entreprises ont bénéficié de crédits bancaires d'un montant global de 21 milliards de dirhams, soit une baisse de 10,5% par rapport à 2022.

Pour ce qui est des entreprises du commerce, elles représentent 29,2% des crédits, suivies par l'hébergement et restauration (8,1%).

Le rapport note que 16,5% des entreprises bénéficiaires de crédit, sont dirigées par des femmes, contre 15,1% en 2022.

Selon le même document, la région de Marrakech-Safi connaît une forte concentration de l'activité économique dans la préfecture de Marrakech, avec une dynamique continue de création d'entreprises et un essor de l'entrepreneuriat féminin, malgré les défis liés au financement et à l'égalité salariale.

Appel public à l'épargne

66 opérations financières traitées par l'AMMC en 2024

L'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) a traité durant l'année 2024 un nombre total de 66 opérations financières, qui ont permis de mobiliser une épargne dépassant 108 milliards de dirhams (MMDH), soit le montant le plus élevé observé au cours des 10 dernières années, selon le récent rapport annuel de l'Autorité.

Le volume global des opérations sur titres de capital visées par l'AMMC en 2024 a atteint 7,3 MMDH, en hausse de 118% sur une année, fait savoir ce rapport.

D'après la même source, l'année 2024 a été marquée par le visa d'une

introduction en Bourse (CMGP Group) de 1,1 MMDH, de six augmentations de capital totalisant près de 5,17 MMDH, d'une offre publique de retrait de 8 millions de dirhams (MDH) et de l'offre de vente au public des actions de Crédit du Maroc détenues par Holmarcom Finance Company, pour un montant de 1.033 MDH.

Par ailleurs, et conformément à l'article 8 de la loi n°44-12, l'AMMC a donné son accord pour une dispense de prospectus dans le cadre d'une augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 631 MDH, rapporte la MAP.

Pour ce qui est du volume global des émissions de titres de créances, il a atteint 101 MMDH, affichant une hausse de 17% comparativement à 2023. Cette hausse s'explique principalement par la forte augmentation des émissions d'obligations et des bons de sociétés de financement (BSF). Le volume global des émissions obligataires a connu une croissance de 50% sous l'effet de la hausse de 146% des émissions par placement privé (11,8 MMDH) et de 7% des émissions par appel public à l'épargne (11,9 MMDH).

Pour sa part, le volume des émissions de titres de créances négociables

a augmenté de 10% à 77,5 MMDH, porté principalement par la hausse importante des émissions de bons de sociétés de financement qui ont grimpé de 90% à 13 MMDH.

Ledit rapport révèle aussi que le montant global des programmes de rachat visés en 2024 a progressé de 13% par rapport à 2023, notamment sous l'effet de la hausse de la fourchette des prix d'intervention du programme de rachat de la BCP. Le montant des opérations d'appel public à l'épargne réservées aux salariés de groupes étrangers et réalisées accessoirement au Maroc a atteint 532 MDH (+7%).

La diva Raymonde El Bidaouia enflamme la scène en clôture du 20^{ème} Festival des Andalousies Atlantiques



La 20^e édition du Festival des Andalousies Atlantiques a pris fin, samedi soir à Essaouira, sur les rythmes d'un concert des plus enivrants signé la diva de la chanson marocaine populaire, Raymonde El Bidaouia.

Lors de cette soirée inoubliable, rehaussée par la présence du conseiller de SM le Roi et président fondateur de l'Association Essaouira-Mogador, André Azoulay, de la conseillère à la culture et au sport du Gouvernement régional d'Andalousie, Patricia del Pozo Fernández, de l'ambassadeur d'Espagne au Maroc, Enrique Ojeda Vila, ainsi que d'autres éminentes personnalités des sphères diplomatique, culturelle et artistique, l'icône du patrimoine musical judéo-marocain a, dès son entrée sur scène, su comme d'habitude ensorceler les fans, qui ont assisté à ce concert, aux côtés d'un grand nombre de touristes venus découvrir la richesse musicale et culturelle de la Cité des Alizés.

Sa présence sur scène étant devenue un moment incontournable du festival, Raymonde El Bidaouia, accompagnée d'un orchestre talentueux, a interprété avec maestria un florilège de chansons, à l'instar de "Faynak A Lhbib" et "Al Aadama" entre autres, suscitant une interaction chaleureuse avec le public qui a entonné avec elle des titres emblématiques puisés dans le patrimoine musical marocain, allant du Chaâbi à la Aïta, en passant par les mélodies envoûtantes du "Chgouri".

Avec un humour naturel et une aisance scénique unique, la "perle orientale" a, en véritable maîtresse de cérémonie, partagé des anecdotes

amusantes sur ses expériences passées, évoquant sur scène son amour éternel pour la Cité des Alizés à chaque occasion, tout en invitant l'auditoire à se laisser emporter par la magie de la musique.

Cette soirée de clôture a également été marquée par la présentation exceptionnelle du "Ballet Flamenco d'Andalousie", sous la direction de la chorégraphe Patricia Guerrero, avec sa création "Tierra Bendita", mettant en vedette un

groupe de danseurs et musiciens talentueux qui ont convié l'assistance à un voyage sensoriel singulier au cœur du flamenco, dans une célébration des plus sophistiquées de la richesse culturelle de l'Andalousie.

Le public a également eu droit à un final exceptionnel avec le guitariste de renom Ahmed Guendouz et son orchestre, qui ont enflammé la scène en revisitant le Chaâbi, le Chgouri et l'Aissaoui.

S'en est suivi un autre moment fort, lorsque l'artiste Faysel Benhadou a rejoint Raymonde El Bidaouia pour un duo inédit, offrant aux spectateurs un dernier bouquet de rythmes et de mélodies, marquant ainsi la clôture de cette édition anniversaire qui a tenu toutes ses promesses.

Dans une déclaration à la presse, M. Azoulay a exprimé sa profonde gratitude aux partenaires andalous pour "le plus beau cadeau que nous pouvions espérer" en cette édition anniversaire, soulignant que le Festival des Andalousies Atlantiques est "unique, en Occident comme en Orient, car ici, la diversité est la bienvenue et célébrée, réunissant chrétiens, juifs et musulmans sur les mêmes scènes".

"Cette 20^e édition a incarné parfaitement ce que l'Andalousie et le Maroc peuvent accomplir ensemble, en allumant une lumière de tolérance et de dialogue là où d'autres l'éteignent", a fait observer M. Azoulay, rendant hommage à "tous ceux qui œuvrent à préserver l'esprit de coexistence, de dialogue et de partage culturel au cœur d'Essaouira".

De son côté, Mme del Pozo Fernández a mis en avant les "liens historiques" entre le Maroc et

l'Andalousie, rappelant que "nos deux peuples sont unis par des racines profondes et séculaires".

Dans une déclaration similaire, la responsable andalouse a relevé que cette 20^e édition "marque une étape particulière avec la participation du Ballet Flamenco d'Andalousie, présenté comme l'un des meilleurs ambassadeurs de notre culture", soulignant que le Festival des Andalousies Atlantiques est "bien plus qu'un événement musical, c'est un festival de coexistence, un espace de tolérance, de respect et de dialogue entre les cultures et les religions, porté par la musique et les arts". Approchée par la MAP à l'issue du concert, Raymonde El Bidaouia s'est dite "profondément émue et honorée" de participer à cette édition anniversaire du festival, qui "intervient surtout à un moment historique de ferveur nationale suite à l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies de la résolution consacrant la marocanité du Sahara".

Elle a également fait part de sa grande joie de renouer avec le public d'Essaouira, qu'elle considère comme une "véritable famille", notant que chaque rencontre avec ses fans est une source d'inspiration.

Pour sa part, la chorégraphe et directrice du Ballet Flamenco d'Andalousie, Patricia Guerrero, a exprimé sa fierté de pouvoir rencontrer le public enthousiaste d'Essaouira, "ville-monde des arts et de toutes les cultures", expliquant que "Tierra Bendita est un spectacle de flamenco qui propose un voyage à travers les différents styles de ce patrimoine vivant, reflet de notre culture, de notre sonorité, de notre danse et de l'âme de notre terre".

Initiée par l'Association Essaouira-Mogador, cette édition du 20^e anniversaire a confirmé le rôle pionnier du Festival des Andalousies Atlantiques comme plateforme mondiale du dialogue interculturel et interreligieux, rassemblant cette année encore des artistes et penseurs juifs, musulmans et chrétiens autour du patrimoine partagé et de l'ouverture.

A travers une vingtaine de concerts, deux forums intellectuels et d'autres activités enrichissantes, cette édition 2025 aura une fois de plus consacré l'image du Maroc en général et de la Cité des Alizés, en particulier, en tant que modèle singulier de rapprochement, de créativité et de préservation du patrimoine culturel à l'échelle mondiale.

Raymonde El Bidaouia s'est dite "profondément émue et honorée" de participer à cette édition anniversaire du festival, qui "intervient surtout à un moment historique de ferveur nationale suite à l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies de la résolution consacrant la marocanité du Sahara"

FCMT: Le film "Il tempo che ci vuole" de Francesca Comencini remporte le Grand prix

Le film franco-italien "Il tempo che ci vuole" (Le temps qu'il faut) de la réalisatrice Francesca Comencini a remporté, samedi soir, le Grand prix de la 30ème édition du Festival du cinéma méditerranéen de Tétouan (FCMT), organisée du 25 octobre au 1er novembre.

Ce film, qui a raflé le Grand prix de la ville de Tétouan "Tamouda", s'inspire de la relation de la réalisatrice Francesca Comencini avec son père, le réalisateur italien Luigi Comencini, à travers une histoire retraçant la transition de l'enfance à la maturité artistique.

Le prix spécial du jury "Mohamed Reggab" est revenu au film documentaire franco-belge "Bande sonore d'un coup d'Etat" de Johan Grimont, tandis que le prix "Azzedine Meddour" pour la première œuvre a été attribué au film espagnol "La Guitarra Flamenca de Yeraí Cortes" de Antonis A. Ivaréz.

Le jury a décerné le prix de l'interprétation masculine à l'acteur marocain Saad Mouaffak pour son rôle dans le film "Sonate nocturne" d'Abdeslam Kelai, et le prix d'interprétation féminine à l'actrice corse Ghjuvanna Benedetti, pour son rôle dans le film français "Le Royaume" de Julien Colonna.

Le prix de la critique "Mustapha Mesnaoui" a été, quant à lui, attribué au film italien "Vermiglio ou La Mariée des Montagnes" de Maura Delpero, tandis que le film "Le lac bleu" du réalisateur marocain Daoud Aoulad-Syad a eu une mention spéciale du jury.

Dans une déclaration à la MAP, l'acteur Saad Mouaffak s'est dit content de



recevoir ce prix lors d'un festival aussi important que celui de Tétouan, devant un public cinéphile, qualifiant cette récompense de "véritable tremplin" dans sa carrière.

"Devenir acteur était pour moi un rêve d'enfant" a-t-il confié, expliquant vouloir construire une carrière artistique qui aboutirait à un réel héritage cinématographique admiré par le public.

Pour sa part, Abdellatif El Badi, de la direction du festival, a indiqué que cette édition a connu un vif succès grâce à l'énergie positive et à la forte interaction entre les artistes participants et le public, soulignant que ce succès est dû au programme artistique riche et complet, qui a attiré les passionnés et

les critiques.

Il a noté que cette édition a vu la participation de personnalités connues, représentant diverses sensibilités cinématographiques du bassin méditerranéen, affirmant dans ce sens que les prix décernés sont "bien mérités" et ont couronné les films qui se sont distingués parmi la compétition officielle.

Dix longs métrages et documentaires récents étaient en lice cette année pour le palmarès du festival. Provenant de huit pays, ces films explorent une diversité de registres, allant de la fiction intimiste au documentaire engagé.

Outre les 7 films ayant remporté des prix au festival, trois autres ont participé, à savoir "Evcilik" de Umit Unal (Turquie), "Mammife re" de Liliana

Torres (Espagne) et "İdea" de Tayfun Pirselimoglu (Turquie), face à un jury présidé par le réalisateur italien Leonardo di Costanzo, et composé de la réalisatrice et scénariste marocaine Asmae El Moudir, de l'acteur et dramaturge français Serge Barbuscia, de la productrice portugaise Isabel Machado et du réalisateur et scénariste égyptien Amir Ramses.

Cette édition a également été marquée par l'organisation de la 3ème édition des "Ateliers de Tétouan", un programme dédié au soutien de projets de longs métrages de fiction et de documentaires en phase de développement, portés par des talents originaires des pays du bassin méditerranéen. Cette année, 10 projets ont été retenus parmi 138 candidatures, à l'issue d'un processus de sélection rigoureux mené par des professionnels et experts du cinéma. Outre la compétition officielle, le programme du festival a proposé plusieurs sections, dont "Coups de cœur", les films hommages, ainsi qu'une sélection d'œuvres emblématiques ayant marqué l'histoire du festival. Des colloques, rencontres et ateliers, animés par des réalisateurs, critiques, universitaires et artistes de renom, ont également abordé des thèmes liés à la création, à l'esthétique et à la transmission du savoir.

Depuis sa création en 1985 par l'Association "Amis du cinéma de Tétouan" (ACT), le FCMT n'a eu de cesse de promouvoir les cinématographies de la mare nostrum et de porter haut les valeurs d'une cinéphilie exigeante et diverse.

Tomber de rideau sur le 1^{er} Festival international des cultures de Casablanca

La 1ère édition du Festival international des cultures de Casablanca s'est clôturée, dimanche, dans une atmosphère festive et empreinte de convivialité, célébrant la richesse et la diversité des expressions culturelles marocaines.

Organisé par le Groupe AB Benjamine Event, en partenariat avec l'Association Anouar Jawhara culturelle, cet événement a pour objectif de promouvoir les valeurs de tolérance, de partage et d'ouverture entre les peuples, tout en mettant en lumière la vitalité de la scène artistique marocaine et son dialogue avec les cultures du monde.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur du festival, Mohamed Amine Hamdaoui, s'est félicité de la réussite de cette première édition, soulignant que cet événement se veut un pont culturel entre les nations et un espace

d'expression pour la créativité, le dialogue et la jeunesse.

Il a également mis l'accent sur l'importance des ateliers de photographie et de marketing digital, qui ont offert aux jeunes participants l'opportunité de développer leurs compétences artistiques et techniques, tout en s'ouvrant aux nouveaux outils de communication et de promotion culturelle.

Le directeur du festival a, en outre, annoncé que le festival connaîtra de nouvelles éditions dans les années à venir, avec l'ambition d'élargir sa programmation à d'autres disciplines créatives et de renforcer son ancrage dans le paysage culturel marocain.

De son côté, Nourhane Wajhate, représentante de l'Association Anouar Jawhara culturelle, a rappelé la richesse du programme de cette première édition, marqué par la diversité

des activités artistiques et culturelles proposées.

Elle a mis en avant le défilé de mode marocain, organisé le deuxième jour du festival, qui a permis de valoriser le caftan et l'art vestimentaire traditionnel, symboles du savoir-faire et du patrimoine artisanal marocain.

Mme Wajhate s'est également félicitée de la forte participation des enfants et des jeunes à cet événement, à travers les différentes activités ludiques, ateliers culturels et initiations artistiques, notant que cette implication témoigne de la place croissante de la jeunesse dans la dynamique culturelle et créative du pays.

Cette première édition a proposé une programmation riche et variée avec des soirées artistiques et folkloriques réunissant des troupes marocaines et étrangères, ainsi que des tables rondes et ateliers destinés à la

jeunesse locale autour de thématiques culturelles et créatives.

Une kermesse dédiée aux enfants a également animé le festival, offrant des espaces d'apprentissage et de divertissement, tandis qu'un défilé de mode marocain a mis à l'honneur le caftan et l'art vestimentaire traditionnel, témoignant du raffinement du patrimoine textile national.

Le festival a connu la participation d'un grand nombre d'artistes marocains de renom, et a constitué une occasion symbolique pour célébrer le 50^e anniversaire de la Marche Verte, symbole d'unité et de patriotisme.

La soirée de clôture a été marquée par un hommage rendu à feu Omar Taeeie, acteur associatif, et au chorégraphe Adil Nakkach, en reconnaissance de leurs contributions à la promotion du rayonnement culturel marocain.

Livre

- Oui, par un grand repentir ! répondit Trenmor. Mais ce fut un repentir profond et sincère, où la crainte des hommes n'entra pour rien. Dans cet abîme d'abjection, je n'eus pas la faiblesse de me sentir humilié par eux, et je n'acceptai pas mon châtement comme venant d'eux, mais de Dieu seul. Aux premiers jours, je me bornai à accuser le destin, le seul dieu auquel j'eusse foi. Puis, je me plus à lutter contre cette puissance farouche, à laquelle je ne pouvais refuser cependant une haute justice et des desseins providentiels, car je voyais la vrai Dieu derrière ce grossier symbole ; je le voyais à mon insu, et comme malgré moi, ainsi que je l'avais vu toujours. Ce qui m'avait le plus frappé dans l'histoire, c'étaient les grandes fortunes et les grands revers des Crésus et des Sardanapale. J'aimais la sombre sagesse de ces hommes qui acceptaient stoïquement d'être brisés par les autres hommes, et qui adressaient aux dieux ingrats de véhéments reproches. Mais dans cette impiété même n'y avait-il pas beaucoup de foi ? Peu à peu cette foi s'épura devant mes yeux ; mais je dois avouer que, malgré mon mépris pour la part de l'action humaine dans ma destinée, je fus forcé de partir d'en bas pour remonter jusqu'à l'idée de la justice céleste. Ce fut donc en examinant l'importance de mes fautes et le châtement que mes semblables s'étaient arrogé le droit de m'infliger, que, frappé de leur barbarie et de leur injustice, je me réfugiai dans le sein de la miséricorde divine.

- Osez-vous dire, reprit le jeune Sténio avec une indignation mal comprimée, que vous n'avez pas mérité un châtement ?

- Oui sans doute, répondit Trenmor avec calme, j'avais mérité un châtement, puisque l'expérience a prouvé que j'avais besoin d'une leçon terrible. Mais quel châtement insigne et atroce était donc celui-là ? Le but de la société est-il la vengeance ? J'aurais pensé qu'il devait être l'expiation du crime et la conversion du coupable.

- Il est certain, dit Sténio ému, que votre faute ne méritait pas tant de rigueur. Vous aviez commis un meurtre involontaire, et vous fûtes confondu avec les voleurs et les assassins.

- Ma faute ne méritait pas cette sorte de rigueur, dit Trenmor, mais elle en méritait cependant une bien grande. Le meurtre n'était pas ce qui constituait mon crime. C'était l'ivresse qui m'avait porté à le commettre. Et ce n'était pas seulement l'ivresse de cette nuit fatale, c'était l'habitude de l'ivresse, le goût des orgies, la vie de dé-



bauche et d'excès. Ce n'était donc pas mon égarement d'un jour qu'il fallait punir, c'était celui de toute ma vie qu'il fallait réprimer. Voilà ce que je compris en comparant ma condition avec celle des malfaiteurs au milieu desquels j'étais jeté comme un gladiateur antique livré aux bêtes féroces. Je me demandai si l'on m'associait à tant d'infamie pour me corriger par ce spectacle repoussant, ou si l'on me livrait à cette infamie afin de me punir de mes erreurs par la contagion mortelle, par la perte irrévocable de toute notion divine et de tout sentiment humain. Avouez que c'est là un étrange moyen de répression qu'a inventé la société humaine ! Mon indignation fut si profonde, que, pendant quelque temps, je délibérai, dans l'horreur de mes pensées, si je n'accepterais pas le sort qu'on me faisait, si je ne me déclarerais pas l'ennemi du genre humain, si je ne ferais pas le serment de tourner ma fureur contre lui et de lui déclarer la guerre aussitôt que je serais libre ; l'eussé-je été à cette heure de désespoir farouche, aucun bandit n'eût été plus redoutable que moi, aucun meurtrier ne se fût baigné dans le sang avec plus de rage !

« Mais la nécessité rendit ma haine plus patiente, et je couvrai

longtemps des projets de vengeance que le sentiment religieux fit évanouir par la suite. N'aurais-je pas sujet de haïr cette société qui m'avait pris au berceau, et qui dès lors me comblait de faveurs aveugles, avait en quelque sorte travaillé à me créer des passions et des besoins inextinguibles qu'elle s'était plu ensuite à satisfaire et à exciter sans cesse ? Pourquoi fait-elle des riches et des pauvres, des voluptueux insolents et des nécessiteux stupides ? et si elle permet à quelques-uns d'hériter des richesses, pourquoi ne leur en prescrit-elle pas le noble usage ? Mais où est la direction qu'elle nous donne dans nos jeunes années ? Où sont les devoirs qu'elle nous enseigne dans l'âge viril ? Où sont les bornes qu'elle pose devant nos débordements ? Quelle protection accorde-t-elle aux hommes que nous avilissons par nos dons et aux femmes que nous perdons par nos vices ? Pourquoi nous fournit-elle avec profusion des valets et des prostituées ? Pourquoi souffre-t-elle nos orgies, et pourquoi nous ouvre-t-elle elle-même les portes de la débauche ?

« Et pourquoi m'arriva-t-il de subir la rigueur d'une loi qu'on applique si rarement aux riches ? C'est parce que je n'avais pas

songé à acheter d'avance mon absolution. Si j'avais placé mon or, ma réputation et ma vie sous la sauvegarde de quelque prince débauché comme moi ; ou si j'avais su, par quelque métier politique infâme, me rendre utile aux perfides desseins d'un gouvernement quelconque, j'aurais eu des amis tout-puissants, dont l'impudente protection m'eût soustrait comme tant d'autres à la publicité d'une sentence infamante et à l'horreur d'une punition implacable. Mais moi, qui avais imaginé tant de moyens de me ruiner, je n'avais pas voulu me ruiner en compagnie des puissants du siècle. Je les méprisais encore plus que je ne me méprisais moi-même, je ne les implorai pas dans mes revers. Ils se vengèrent en m'abandonnant à mon sort. Cette pensée fut la première qui me ranima ; elle me relevait jusqu'à un certain point à mes propres yeux.

« Puis, abaissant mes regards sur les misérables dont j'étais entouré, je sentis pour eux encore plus de pitié que d'horreur ; car si un abîme séparait leur iniquité de la mienne, il n'en est pas moins vrai qu'eux aussi subissaient un châtement injuste et disproportionné. Eux aussi étaient condamnés à s'avilir de plus en plus et à perdre tout désir comme tout espoir de réhabilitation. Eux aussi avaient droit à une correction salutaire, qui, loin de briser leur âme, la retrem-pât par de sages leçons, de nobles exemples et des promesses de miséricorde. Ce n'étaient pas des scènes de violence et un joug plus féroce encore que leurs crimes qui pouvaient les faire fléchir au baptême de la pénitence. Plus ils étaient dégradés, plus il eût fallu essayer de les relever. Plus la nature les avait créés insensibles et farouches, plus la société avait reçu de Dieu mission de les convertir et de les civiliser. Oui, il leur fallait ainsi qu'à moi une pénitence. Il la leur fallait plus ou moins longue, plus ou moins sévère, mais telle qu'un père l'inflige à un enfant coupable, et non telle qu'un bourreau se réjouit de l'imprimer dans les entrailles d'une victime. Ô humanité ! le Christ ne t'a-t-il donc pas parlé de la miséricorde des cieux ? Ne t'a-t-il pas enseigné à invoquer le juge suprême sous le nom de Père ? Mais tu ne l'as point écouté, et tu as crucifié le juste. Quelle miséricorde le coupable peut-il attendre de toi ?

« Plus je contemplais l'avilissement et la perversité de ces malheureux, plus j'accusais la société qui punit si cruellement des crimes obscurs et qui protège tant de crimes pompeux.

(A suivre)

Société RINALI
Donation de parts sociales
Suivant PV de l'Assemblée
Générale Extraordinaire du
29 septembre 2025
Suivant le procès-verbal de
l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2025 de la société « RINALI », il a été décidé ce qui suit :

- Donation de 250 parts sociales de la société RINALI, effectuée par Mme. Fatima Zohra EL ALAMI au profit de Mme Nihal DJEBLI ;
- Modification de la forme juridique de la société de : SARL à SARL à Associée Unique

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de

commerce de Casablanca le 28 octobre 2025 sous le n°49340.

N° 7788/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Région Marrakech-Safi
Province de Safi
Conseil provincial de Safi
Avis d'appel d'offres
ouvert simplifié sur offres
des prix N°11/2025/BP
Le 19/11/2025 à 11H00, il sera procédé, dans les bureaux du président du conseil provincial de Safi sis au siège de la province de Safi, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N°11/2025/BP

pour : Achat De Matériel Et De Mobilier De Bureaux Pour Le Compte Du Conseil Provincial De Safi A La commune De Safi, Province De Safi, Région De Marrakech-Safi.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (96 840.00Dhs) quatre-vingt-seize mille huit cent quarante dirhams 00 centimes tt; Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de

1 800.00 dhs (mille huit cents dirhams) .
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux Dispositions des articles de 30 à 34 du décret 2.22.431

du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics Accessible à l'adresse

www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation.
N° 7789/PA

إعلان

عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2025

تعلن جماعة الكتانة عن تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2025 لفائدة بعض موظفيها وذلك وفق الجدول التالي:

الدرجة الملتمح	عدد المناصب	شروط ولوج الامتحان	تاريخ ومكان	آخر أجل لتقديم
بشأنها			إجراء الامتحان	طلبات الترشيح
مساعد تقني من الدرجة الأولى	يحدد عدد المناصب المتبقي بشأنها في حدود 14% من عدد الموظفين المستوفين للشروط النظامية	المساعدون التقنيون من الدرجة الثانية الذين قضوا (6) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة	30 نونبر 2025 بقاعة الاجتماعات بقرعة الجماعة الكتانة	27 نونبر 2025

فعلى الموظفين النابعين للجماعة المستوفين للشروط النظامية لاجتياز هذه الامتحانات تقديم طلباتهم إما مباشرة أو تحت إشراف السلم الإداري إلى مصلحة الميزانية والنفقات والصفقات والموارد البشرية بالجماعة خلال أوقات العمل وداخل أجل المجدد أعلاه.

N° 7784/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale,
du Prélucolaire et des sports
Service du Contrôle des Établissements
et des Salles Sportives
- SEGMA -

السلطنة المغربية
وزارة التربية والتعليم
والتعليم الأولي والرياضة
مصلحة مراقبة المؤسسات
والقاعات الرياضية
- س.س.م.س. -

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ SUR OFFRE DE PRIX

N°: 05/2025

Le Jeudi 20 Novembre 2025 à 10h00min, il sera procédé au bureau du chef de division des infrastructures sportives, à la direction du sport sise au siège du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Avenue IBN Sina Agdal Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour : L'ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU POUR LE SERVICE DU CONTROLE DES ETABLISSEMENTS ET DES SALLES SPORTIVES ET CES PISCINES.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.063.800,00 DHS TTC (Un million soixante-trois mille huit cent dhs) TTC

Le cautionnement provisoire est fixé à : 20.000,00 DHS (Vingt Mille dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du décret n° : 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis électroniquement via le portail des marchés publics

Les documents techniques demandés à l'article 11 du RC doivent être déposés au bureau du chef de division des infrastructures sportives, à la direction du sport sise au siège du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Avenue IBN Sina Agdal Rabat, au plus tard le jour ouvrable précédent la date d'ouverture des plis avant 15h00min., ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 7787/PA

المملكة المغربية

وزارة الداخلية
جهة فاس - مكناس
عمالة إقليم تاونات
دائرة قربة با محمد
قيادة أولاد عيسى أحاجوة
جماعة الكتانة

إن رئيس مجلس جماعة الكتانة.

- بناء على الظهير الشريف رقم 1-58-008 الصادر في 4 شعبان 1377 (24 فبراير 1958) بمثابة النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية كما وقع تغييره وتتميمه؛
- وبناء على الظهير الشريف رقم 1-15-85 الصادر في 20 من رمضان 1436 (7 يوليو 2015) بتنفيذ القانون التنظيمي رقم 113-14 المتعلق بالجماعات؛
- وبناء على المرسوم الملكي رقم: 401-67 الصادر بتاريخ 13 من ربيع الأول 1387 (22 يونيو 1967) بسن نظام عام للبراريات والامتحانات الخاصة بولوج أسلاك ودرجات ومناصب الإدارات العمومية كما وقع تغييره وتتميمه؛
- وبناء على المرسوم رقم 2-77-738 بتاريخ 13 شوال 1397 موافق 27 شتنبر 1977 بمثابة النظام الأساسي الخاص بموظفي الجماعات حسبما وقع تغييره وتتميمه؛
- وبناء على المرسوم رقم 2-05-1367 الصادر في 29 من شوال 1426 (2 ديسمبر 2005) بتحديد مسطرة تنقيط وتقييم موظفي الإدارات العمومية؛
- وبناء على الأنظمة الأساسية الخاصة والمشاركة بين الوزارات؛
- بناء على المرسوم رقم 2.22.611 الصادر في 10 صفر 1444 (7 سبتمبر 2022) بتغيير المرسوم رقم 2.04.403 بتاريخ 29 من شوال 1426 (2 سبتمبر 2005) بتحديد شروط ترفي موظفي الدولة في الدرجة أو الإطراف.
- وبناء على قرار الوزير المنتدب لدى رئيس الحكومة المكلفة بالانتقال الرقمي وإصلاح الإدارة رقم: 1438.22 صادر في 23 شوال 1443 (24 ماي 2022) بتحديد شروط وإجراء وبرمجة امتحانات الكفاءة المهنية للتدريج في الدرجة بالنسبة ليهيئى المساعدين التقنيين والمساعدين الإداريين المشتركين بين الوزارات.

يقرر ما يلي:

- المادة الأولى : يجرى يوم الأحد 30 نونبر 2025 بقاعة الاجتماعات بمقر الجماعة بمرکز الكتانة امتحانات الكفاءة المهنية لولوج مختلف الدرجات المحددة في الإعلان المرفق بهذا القرار؛
- ويحدد عدد المناصب المتبقي بشأنها في حدود 14% من عدد الموظفين المستوفين للشروط النظامية بكل فئة من الموظفين المنتسبين للميزانية الجماعية لجماعة الكتانة؛
- المادة الثانية : يشارك في الامتحان الموظفون المنتسبون إلى الميزانية الجماعية لجماعة الكتانة، والمتوفرون على أقمية 6 سنوات على الأقل من الخدمة بهذه الصفة إلى غاية 30 نونبر 2025؛
- المادة الثالثة : يجب أن تودع طلبات الترشيح، أو ترسل إلى مقر الجماعة (مصلحة الميزانية والنفقات والصفقات والموظفين) تحت إشراف السلم الإداري في أجل أقصاه 27 نونبر 2025؛

N° 7785/PA

جامعة شعيب الدكالي
المدرسة الوطنية للتجارة والتسيير
الجديدة

إعلان عن إجراء مسابقة لتوظيف متصرف واحد من الدرجة الثانية تخصص Informatique

يعلن السيد مدير المدرسة الوطنية للتجارة والتسيير بالجديدة مباراة لتوظيف متصرف واحد (01) من الدرجة الثانية، تخصص Informatique دورة 23 نونبر 2025

لتفتح المباراة في وجه:
للمنافسين على ديوم الدراسات العليا المعملة أو إحدى الدراسات العليا المتخصصة أو الماستر أو الماستر التخصصي المسلم من طرف المؤسسات الجامعية أو المعاهد أو المدارس الوطنية أو إحدى الهيئات المعتمدة لها والمعددة طبقا للتخصصات النظامية الجاري بها العمل، وعلى ألا يقل عن 18 سنة ولا يجاوز 45 سنة على الأكثر في فتح باب من السنة الجارية (هذا الشرط لا يشمل الموظفين المرحلين).
تطبق القواعد القانونية المعمول بها في شأن الاحتفاظ بالمناصب المالية بالنسبة للترشحين من فضاء المقومين ومكفولي الآلة وقضاء العسكريين وقضاء الممارين وكذلك بالنسبة للترشحين من الأندلس في وضعية إغاثة، وذلك عند توفر ما يستلزم تطبيقها.

وتشتمل المباراة على الاختبارات التالية:
1 اختبار كتابي عام، يتألف من مختلف القضايا القانونية أو الاقتصادية أو التسييرية
أو الإحصائية أو الإحصائية أو المالية أو الطبية (سنة ثلاث 3 ساعات بمعدل 02)
2 اختبار كتابي خاص، يتألف من محال اختصاصات الإدارة، أو بالتخصصات المطلوبة، أو بالمهارة أو الوظائف المطلوب شغلها (سنة ثلاث 3 ساعات بمعدل 03)
3 اختبار شفوي: تتألف فيه لجنة المباراة من المترشح(ة) مواضيع وإعدادا مختلفة بهدف تقييم مدى قدرته على مساورة المهام أو الوظائف المرتبطة بالدرجة الشغرى بشأنها (مدة ما بين 15 و 30 دقيقة - معدل 03)

ملف الترشيح:
طلب خطي موقع للمشاركة في المباراة موجه إلى السيد رئيس المؤسسة المعنية يحمل إسم وعنوان ورقم هاتف وعنوان البريد الإلكتروني للمترشح(ة)، ويضم إليه بالإطار والتخصص:
صورة ذاتية (CV)؛
نسخة من بطاقة التعريف الوطنية الإلكترونية؛
نسخة من الديوم المطلوب أعلاه، وذلك حسب التخصصات المطلوبة أعلاه (لا يعد شهادة النجاح)؛
نسخة من قرار السعدلة المنشور بالبريد الرسمية مطبوعه. عدد الإقصاء، بالتواجد والتبؤات المنصوص عليها في قرار السعدلة، وذلك بالنسبة للتدريج المسلم من طرف إحدى الجامعات الأجنبية والدلي به؛
نسخة من الجدول المنشور بالبريد الرسمية والمحدد لمعالجة الديوم المسلم من طرف إحدى الجامعات الخاصة أو مؤسسات التعليم العالي الخاص المغربية والدلي به؛
ترخيص بالمرارة المالية بالنسبة للترشحين للموظفين؛
ترخيص رئيس الحكومة بالنسبة للترشحين الذين تجاوزوا حد سن التوظيف؛
نسخة من وثيقة تثبت وضعية الإعالة بالنسبة للترشحين المعينين بصفة من طرف مصالح السلطة الحكومية المختصة؛
نسخة من وثيقة تثبت إتمام المترشح (ة) في قضاء المقومين ومكفولي الآلة أو قضاء العسكريين أو قضاء الممارين؛
تصريح بالترشح موقع بصحة المعلومات الواردة في ملف الترشيح.

ملاحظة هامة:
على الراغبين في اجتياز المباريات المذكورة أعلاه الترشح إزاميا عبر منصة الترشيح الإلكترونية التالية:

<https://recrutement.enssup.gov.ma>
يجب أن تتم عملية الترشيح وإرسال الطلبات والوثائق المطلوبة وجوبا وحصرها عبر المنصة المسماة الفكر، وذلك قبل: 2025/11/20
بالنسبة للترشحين المعينين برسم المناصب المتعلقة بها (قضاء المقومين ومكفولي الآلة أو قضاء العسكريين أو قضاء الممارين) بوجوب،
بالإضافة إلى عملية الترشيح عبر المنصة المذكورة أعلاه، توجه ملاحظاتهم إلى المصالح المختصة المكلفة بهم.

تنبيه هام:
أقرض ملفات الترشيح التي تقصها إحدى الوثائق المذكورة أعلاه أو غير مستوفية للشروط المطلوبة أو التي لا تتضمن تصريحا أو بيانات أو معلومات صحيحة، أو الواردة خارج أجل السعدلة أعلاه، مستثنى الترشحين المقومين لاجتياز الاختبارين التقييميين على موقع الترشيح العمومي www.emploi-public.ma وعلى الموقع الإلكتروني لمؤسسة المعنية، ويغير هذا النشر بمطالبة بسدء أعلاه لاجتياز هاتين الاختبارين التقييميين.

N° 7786/PA

Sté IZGHAYEN DE TRANSPORT « S.A.R.L.A.U »
Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 100.000,00 dh
Siège social : Ticharkyin Haouz Dr Boualama Bni Bouayach – AL-HOCÉIMA-
IF : 50189133 TP : 56600214 RC : 3337 ICE : 002803094000033
I/ Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 28-10-2025, il a été décidé ce qui suit :
• Modification de la gérance:

- L'assemblée G.E. déclare que la société est gérée par M. ESSADDIKI M'hamed titulaire de la C.I.N R 209963 pour une durée illimitée,
• Mise à jour des statuts : II/ Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal du 1^{ère} instance d'Al Hoceima le 03/11/2025 sous numéro 341 du registre chronologique.
Pour extrait et mention N° 7796/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DU PRESCOLAIRE ET DES SPORTS

Académie Régionale d'Education et de Formation
Région Draa-Tafilalet
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL
N° 23/2025/AREF-DT
Le 27/11/2025 à 10h00 Il sera procédé au siège de l'Académie Régionale d'Education et de Formation Région Draa-Tafilalet, boulevard Hassan II BP 534 Errachidia, à l'ouverture

des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix n° : 23/2025/AREFDT, pour : Achat de meubles des bibliothèques pour les établissements scolaires pionniers relevant de l'AREF-Draa-Tafilalet.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des

prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de Cinq millions cent quatre-vingt-douze mille six cent onze dirhams vingt centime TTC, (5 192 611.20 DHSTTC).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cent trois Mille dirhams (103 000.00dhs).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des arti-

cles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 7797/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
COMMUNE D'AIN-LEUH
N° 763 /C AL

*** AVIS DE CONCOURS ***

Le président de la commune D'Ain-Leuh annonce qu'il sera organisé un examen d'aptitude professionnelle en vue de pourvoir un poste D'ADJOINT TECHNIQUE 1^{er} GRADE.

Cet examen est ouvert aux fonctionnaires appartenant au grade D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} GRADE, et comptant au moins six ans de service effectif en cette qualité jusqu'au 31/12/2025.

L'examen se déroulera au siège de la commune, LE JEUDI 04 DECEMBRE 2025.
LE VENDREDI 21 NOVEMBRE 2025, sera considéré comme dernier délai de dépôt des candidatures.
N° 7795/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
SECRETARIAT GENERAL
PROVINCE D'OUARZAZATE
DIVISION DU BUDGET ET MARCHES
N° /DBM/SM

AVIS RECTIFICATIF

DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX
N°35/INDH/2025

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N° 35/INDH/2025, Publié dans le journal libération N°10648 en date du 30/10/2025, relatif à l'ACQUISITION DE DEUX MINIBUS AU PROFIT DU CENTRE D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION DES PERSONNES A BESOINS SPECIFIQUES AUX COMMUNES DE TARMIGTE ET TAZNAKHT - PROVINCE D'OUARZAZATE-. Il est porté à la connaissance du public que la date d'ouverture des plis sera le 27/11/2025 à 10h00 au lieu de 21/11/2025 à 10h00, ainsi que la date du dépôt des prospectus à la division du budget et marché sera au plus tard le 26/11/2025 à 16h30 au lieu du 20/11/2025 à 16h30 ou remis séance tenante au président de la commission d'appel d'offres.
N° 7794/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE NOUACEUR
COMMUNE DAR BOUAZZA

AVIS RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés que l'avis de l'appel de l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix n°27/2025 relatif à l'ACQUISITION D'UN CAMION EQUIPE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE publié dans le journal « Libération » en date du 24 Octobre 2025 dont l'ouverture est prévue le 20 Novembre 2025 à 12H a été rectifié au niveau de l'erreur matérielle dans la date d'ouverture des plis comme suit :

Au lieu :

Le Jeudi 20 Novembre 2025 à 12 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Commune Dar Bouazza à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix n°27/2025 en date du 17 Novembre 2025 pour l'ACQUISITION D'UN CAMION EQUIPE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE.

Lire :

Le Jeudi 20 Novembre 2025 à 12 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Commune Dar Bouazza à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix n°27/2025 en date du 20 Novembre 2025 pour l'ACQUISITION D'UN CAMION EQUIPE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE.

Le reste est inchangeable.

N° 7793/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'OUARZAZATE
DIVISION DU BUDGET ET MARCHES
N° /DBM/SM

AVIS RECTIFICATIF
APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N°68/ZAG/2025
Diffusé au journal N° : 10644 du : 25-26/10/2025

La direction provinciale de L'AREF DT à Zagora informe les concurrents que la date de la séance d'ouverture des plis prévue par l'avis de publicité susmentionné est reportée au 17 Novembre 2025 à partir de 10 h 00 mn du matin.
N° 7790/PA

إعلان عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية لفائدة الموظفين المتقنين للميزانية الإقليمية لسطات برسم سنة 2025

يعلن السيد رئيس المجلس الإقليمي لسطات بأنه تقرر إجراء امتحانات الكفاءة المهنية لفائدة الموظفين التابعين للميزانية الإقليمية المصنفين في سلم الأجور من 6 إلى 10 والمتوفرين على أقدمية ستة (06) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة إلى غاية إجراء امتحان.

وستجرى الامتحانات حسب الجدولة الزمنية وحسب الهيئات التالية:

الهيئة المعنية في شأنها	تاريخ إجراء الامتحانات	عدد القاطنين بالمهنة	أعمار أرباب الطلب طبقا للترتيب	سكن المتقدمين
الهيئة المعنية في شأنها	2025/12/06	بمعد المتوسط في 14 % من عدد الموظفين المتقنين	1	1
الهيئة المعنية في شأنها	2025/12/11	القرطوب القاطنين حسب كل هيئة	1	1
الهيئة المعنية في شأنها			3	

N° 7791/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHICHAOUA
DIRECTION PROVINCIALE DE CHICHAOUA

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX
N° : 40/2025/CH/INV
« Séance publique »

Le 26 novembre 2025 à 09 :30 Heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de Chichaoua relevant de l'AREF-MS (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi – CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

lot n°	OBJET	Montant de l'estimation	Montant du cautionnement provisoire
01	Les travaux d'extension des lycées collégiaux Ibn Toubert et Lalla Aziza relevant de la direction provinciale de Chichaoua, AREF-MS	1 640 912,16 dirhams (un million six cent quarante mille neuf cent douze dirhams 16 centimes)	28 000,00 dhs (vingt-huit mille dirhams)
02	Les travaux d'extension des lycées collégiaux Oulad Moumna et Ezzarkouni relevant de la direction provinciale de Chichaoua, AREF-MS	1 230 684,12 dirhams (un million deux cent trente mille six cent quatre-vingt-quatre dirhams 12 centimes)	21 000,00 dhs (vingt et un mille dirhams)
03	Les travaux d'extension du lycée qualifiant AL-KHAOUARIZMI relevant de la direction provinciale de Chichaoua par cinq (05) salles de classe	1 104 115,20 dirhams (un million cent quatre mille cent quinze dirhams 20 centimes)	18 000,00 dhs (dix-huit mille dirhams)
04	Les travaux d'extension du lycée qualifiant AL-ATLAS relevant de la direction provinciale de Chichaoua par cinq (05) salles de classe	1 104 115,20 dirhams (un million cent quatre mille cent quinze dirhams 20 centimes)	18 000,00 dhs (dix-huit mille dirhams)
05	Les travaux d'extension du lycée qualifiant IBN ROCHD relevant de la direction provinciale de Chichaoua par cinq (05) salles de classe	1 104 115,20 dirhams (un million cent quatre mille cent quinze dirhams 20 centimes)	18 000,00 dhs (dix-huit mille dirhams)

Le dossier de l'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat « www.marchespublics.gov.ma ».

La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents se feront exclusivement par voie électronique conformément à l'arrêté de la Ministre de l'Economie et des finances N°1492-23 du 23/06/2023, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

NB : Cet avis d'appel d'offres est strictement Réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

N° 7792/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT
INTERNATIONAL N°
59/2025/DGM**

Le 28/11/2025 à 10h00 il sera procédé, dans les bureaux des marchés et gestion comptables de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à

Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix n° 59/2025/DGM du 28/11/2025 pour Fourniture et Installation de serveur dédié à l'Intelligence Artificielle pour la Direction Générale de la Météorologie (Préfecture d'Arrondissements Hay Hassani) Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés pu-

blics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.
- L'estimation des coûts d'acquisition établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : un million deux cents douze mille dirhams (1.212.000, 00)
-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : quinze mille dirhams (15 000,00 dhs) .
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dos-

siers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent dé-

poser leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article n°12 du règlement de consultation.
N° 7804/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province d'Azilal
Cercle d'Ouzouzerth
Caldat d'Anergui
CT d'Anergui

**Avis du président du conseil communal d'Anergui
l'organisation d'un examen d'aptitude professionnelle pour
les fonctionnaires satisfaisants les conditions réglementaires Au titre
Année 2025**

Le président de la commune d'Anergui annonce l'organisation d'un examen d'aptitude professionnelle au profit des fonctionnaires de ladite commune, selon le planning suivant:

Type d'examen	Date d'examen	Lieu d'examen	Dernier délai de dépôt des demandes	Conditions requises
Examen d'aptitude professionnelle pour accès Au grade d'adjoint technique de 1 ^{er} grade (un poste)	10/12/2025	Siège Commune d'Anergui	2025/12/05	Six ans d'ancienneté dans le grade d'adjoint technique de 2 ^{ème} grade

Les fonctionnaires concernés devront déposer leurs demandes de participation au bureau d'ordre de ladite commune. Dernier délai, le : 10/12/2025 à 16h30.

N° 7803/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU



المملكة المغربية
وزارة التجهيز والماء

**Etablissements insalubres, Incomodes
Ou Dangereux de 1ère classe
Enquête de commodo et incommodo**

Avis

Une enquête de commodo et incommodo d'une durée d'un mois est ouverte, à compter du **04 Novembre 2025** dans les bureaux de la Commune Rurale My Abdellah, Province d'El Jadida sur la demande présentée par la société **HF INTERNATIONAL S.A.R.L.**, sis Angle avenue Hassan II et route de la plage, imm1, Skhirat, à l'effet d'être autorisée pour l'extension de la capacité de stockage de son dépôt mixte (hydrocarbures liquides et gaz GPL), sur le TF 130990/08, zone Industrielle Med-Z Jorf Lasfar, Commune Rurale My Abdellah, Province d'El Jadida.

Le dossier de l'enquête est déposé dans les bureaux de la Commune Rurale My Abdellah, Province d'El Jadida où il peut être consulté.

DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE
CASABLANCA-SETTAT
INDHAL DERB GHALEP
TEL: 06-66-15-38-32 FAX: 05-22-25-61-02

الجهة الجهوية للتجهيز والنقل
م. ب. 1774 شارع الوال قرب القلعة الدار البيضاء
الهاتف 06-66-15-38-32 الفاكس 05-22-25-61-02

N° 7802/PA

**إعلان عن تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية
برسم سنة 2025**

ستنظم جماعة أنكا امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2025 لفائدة موظفيها المرتبطين في سلاسل الأجور من 6 إلى 10 و المتوفرين على أقدمية ست سنوات من الخدمة الفعلية في درجاتهم إلى غاية إجراء أول اختبار، ستجرى الامتحانات بمقر دار الجماعة ابتداء من الساعة العاشرة صباحا وفق الجدول التالي:

الدرجة الممتحن بشأنها	عدد المناصب المخصصة	تاريخ الاختبار	تاريخ وضع الطلبات
تقني من الدرجة الثانية	01	20 نجنبر 2025	آخر أجل: 18 نجنبر 2025
مساعد إداري من الدرجة الأولى	01	في 14% من عدد الموظفين عن كل فئة	
مساعد تقني من الدرجة الأولى	01		

N° 7801/PA

**إعلان عن تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية
برسم سنة 2025**

ستنظم جماعة أنكا امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2025 لفائدة موظفيها المرتبطين في سلاسل الأجور من 6 إلى 10 و المتوفرين على أقدمية ست سنوات من الخدمة الفعلية في درجاتهم إلى غاية إجراء أول اختبار، ستجرى الامتحانات بمقر دار الجماعة ابتداء من الساعة العاشرة صباحا وفق الجدول التالي:

الدرجة الممتحن بشأنها	عدد المناصب المخصصة	تاريخ الاختبار	تاريخ وضع الطلبات
تقني من الدرجة الثانية	01	20 نجنبر 2025	آخر أجل: 18 نجنبر 2025
مساعد إداري من الدرجة الأولى	01	في 14% من عدد الموظفين عن كل فئة	
مساعد تقني من الدرجة الأولى	01		

N° 7798/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
COMMUNE MSILA .

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 04/2025/CM

Le Mercredi 10/12/2025 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux du Président de la Commune MSILA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, N° 4/2025 du 10/12/2025, pour : **Electrification 1^{re} catégorie d'un groupe de foyers dans différents villages de la Commune MSILA - Province de Taza.**
(OFFRE SRM Fes - Meknes n° 200161871)

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Quatre Cent Vingt Sept Mille Neuf Cent Cinquante Sept, Dirhams 63 Cts (427 957.63 DH) TTC.**
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Huit Mille Cinq Cent dirhams (8 500,00) Dirhams.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics,

les concurrents Doivent déposer leurs dossiers par voie, électronique dans le portail des marchés publics accessibles à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article six (06) du règlement de la consultation.
N° 7799/PA

Royaume du Maroc
Société de Développement Local
Grand Agadir pour la Mobilité
et les Déplacements Urbains
S.A

المملكة المغربية
شركة التنمية المحلية
أكابر الكبير للنقل والتنقلات الحضرية
ش.م.م

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS
(SEANCE PUBLIQUE)**

Il sera procédé aux dates et heures ci-dessous, dans la salle de réunion de la Société de Développement Local Grand Agadir pour la Mobilité et les Déplacements Urbains, sis aux bureaux N° 20-21-22, 2^{ème} Etage Immeuble IGOUDAR Avenue des FAR Agadir, à l'ouverture en séance publique du pli relatif à l'appel d'offres ouverts sur offres de prix ayant pour objet la réalisation de :

N° Appel d'offre	Désignation	Estimation En Dhs TTC	Caution Provisoire en Dhs	Réserve à la PME	Date d'ouverture des plis
29/2025/GAMDU	TRAVAUX D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS DU CORRIDOR DE LA PREMIERE LIGNE BHNS DE LA VILLE D'AGADIR	4 441 480.00	65 000.00	Non	26 novembre 2025 à 11h00

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de la consultation et aux articles 27,28, 29 et 31 du règlement des marchés de la société. Ce règlement des marchés est téléchargeable dans le site de la société www.agadirmobilité.ma.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers électroniquement via le portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Société de développement local Grand Agadir pour la Mobilité et les Déplacements Urbains SA
Capital: 8.000.000,00Dirhams- siège social: N°20-21-22 Deuxième Etage Immeuble IGOUDAR (Ex Hôtel NEJMA) Avenue des FAR Agadir
Tel : +352 5 38822238 - Fax : +352 5 38822240
TP : 48301889- ICE : 90217790000009- RC : 43415-IF : 34432205

N° 7800/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU
Avis d'Appel d'Offres
Ouvret National
N° 58/2025

Le 27 Novembre 2025 à 10 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de TAROU-DANNT sis à Rue Settatt M'Haita à Taroudant, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix n° 58/2025 du 27 Novembre 2025 à 10h pour :

Etude de voie de Contournement Est Ouest de la ville de Taroudant. Province de Taroudant

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés accessibles à l'adresse : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

* L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 982.500,00 dhs (Neuf Cent Quatre Vingt Deux Mille Cinq Cent Dirhams, 00 cts).

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15.000,00 dhs (Quinze Mille Dirhams, 00 Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 7806/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU
Avis d'Appel d'Offres
Ouvret International
N° 59/2025

Le 27 Novembre 2025 à 11 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de TAROU-DANNT sis à Rue Settatt M'Haita à Taroudant, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert International, sur offres des prix n° 59/2025 du 27 Novembre 2025 à 11h pour : Travaux de construction de la RP1731 du PK0+000 au PK15+000 sur 15km, Province de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés accessibles à l'adresse :

<http://www.marchespublics.gov.ma>.

* L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 26.013.086,40 dhs (Vingt Six Millions Treize Mille Quatre Vingt Six dirhams, 40 cts).

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 500.000,00 dhs (Cinq Cent Mille Dirhams, 00 Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 7807/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU
Avis d'Appel d'Offres
Ouvret National
N° 60/2025

Le 28 Novembre 2025 à 10 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de TAROU-DANNT sis à Rue Settatt M'Haita à Taroudant, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix n° 60/2025 du 28 Novembre 2025 à 10h pour :

TRAVAUX DE RÉALISATION DES FORAGES D'EXPLOITATION POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DES DOUARS RELÈVANT DE LA PROVINCE DE TAROU-DANNT

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés accessibles à l'adresse : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

* L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 5.089.800,00 dhs (Cinq Millions Quatre Vingt Neuf Mille Huit Cent Dirhams, 00 cts).

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 76.000,00 dhs (Soixante Seize Mille Dirhams, 00 Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le

portail des marchés publics accessible à l'adresse <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 7808/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION DE
MARRAKECH - SAFI
PROVINCE DE
YOUSOUFIA
SECRETARIAT GENERAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
Ouvret National
N° 30 / 2025

Le Vendredi 28 Novembre 2025 à 10 Heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Province de Youssoufia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N° 30 / 2025 pour les TRAVAUX D'ENTRETIEN DES LOGEMENTS ADMINISTRATIFS AU NIVEAU DE LA VILLE DE YOUSOUFIA / PROVINCE DE YOUSOUFIA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Un Million Cinq Cent Mille Dirhams (1 500 000,00 DHS).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trente Mille Dirhams (30 000,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma (Article 135 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 aux marchés publics).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N° 10 du règlement de consultation.

N° 7809/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH
SAFI
PROVINCE DE SAFI
CERCLE ABDA
CAIDAT DE SIDI ETIJI
C.T SIDI ETIJI
AVIS D'APPEL D'OFFRE
Ouvret (séance publique) n° 01 / 2025

Il sera procédé dans le siège de la commune sidi Etiji à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts suivant :

Exploitation Droit d'entrée et de stationnement au souk et fondouk.

Le Cautionnement provisoire : soixante mille dirhams (60 000,00 DH).

Date d'ouverture des plis : 27/11/2025 à 11 h00

L'estimation des coûts d'exploitation droit d'entrée et de stationnement au souk et fondouk établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : vingt mille dhs. (20 000,00 dirhams)/ mois.

- Le dossier d'appel d'offre

peut être retiré au service des marchés à la commune. - Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du(08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : -Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la commune.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 7810/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH
SAFI
PROVINCE DE SAFI
CERCLE ABDA
CAIDAT DE SIDI ETIJI
C.T SIDI ETIJI
AVIS D'APPEL D'OFFRE
Ouvret (séance publique) n°02/2025

Il sera procédé dans le siège de la commune sidi Etiji à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts suivant :

EXPLOITATION D'ABATTOIR

Le Cautionnement provisoire : cinq mille dirhams (5000,00 DHS)

Date d'ouverture des plis : 27/11/2025 à 12h00

L'estimation des coûts d'exploitation d'abattoir établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : mille cinq cent dhs. (1500,00 dirhams)/mois.

- Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au service des marchés à la commune.

-Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : -Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la commune.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 7811/PA

Royaume du Maroc Ministère de la Santé et de la protection sociale Direction Régionale de Casablanca Settat Délégation Provinciale de Berrechid Centre Hospitalier provincial de Berrechid

Avis d'appel d'offres ouvert simplifié national offres de n° 08/2025

Le 17/11/2025 à 11 Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de l'Hôpital Provincial de Berrechid, en face de l'Ecole Nationale des sciences appliquées, Berrechid, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié national sur offres de prix n° 08/2025 pour la Maintenance et réparation des équipements médico-techniques relevant du Centre Hospitalier Provincial de Berrechid.

Lot n°1: Maintenance et réparation des équipements du bloc opératoire.

Lot n°2: Maintenance et réparation des équipements d'ophtalmologie.

Lot n°3: Maintenance et réparation des équipements du service mère-enfant, centre de diagnostic et service des urgences.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée selon chaque lot à la somme de :

- Lot n°1: 132 000,00 dhs TTC (Cent trente Deux milles Dirhams TTC).

- Lot n°2 : 62 400,00 dhs TTC (Soixante-deux mille Quatre Cents Dirhams TTC).

- Lot n°3 : 194 400,00 dhs TTC (Cent Quatre-vingt-quatorze mille quatre Cents Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé selon chaque lot à la somme de :

- Lot n°1 : 2500,00 dhs (Deux mille cinq cent dirhams).

- Lot n°2 : 1200,00 dhs (mille deux cent dirhams).

- Lot n°3 : 3500,00 dhs (Trois mille cinq cent dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

N° 7812/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE RHAMNA
CERCLE RHAMNA
CAIDAT BOUCHANE
COMMUNE TERRITORIAL AIT TALEB
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°03/2025

Le : 27/11/2025 à 10h du matin sera procédé, au siège de la Commune Territoriale AIT TALEB à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

- LOYER DU SOUK HEBDOMADAIRE RELEVANT CR AIT TALEB /CERCLE RHAMNA / PROVINCE RHAMNA

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service de recette, il peut

également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état. www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30.000,00 DHS (TRENTÉ MILLE DIRHAMS)

Le prix d'ouverture de droit de location des dépendances du Souk Hebdomadaire Commencement à la somme de 6000,00 Dirhams (Six Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 34 et 135 du décret n° 431.22.2 du 08 mars 2023 relatif aux marchés publics2

Les concurrents peuvent : • Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit Electronique

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 21 et 22 du règlement de consultation .

N° 7813/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE RHAMNA
CERCLE RHAMNA
CAIDAT BOUCHANE
COMMUNE TERRITORIAL AIT TALEB
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°04/2025

Le : 27/11/2025 à 11h du matin sera procédé, au siège de la Commune Territoriale AIT TALEB à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

- loyer de l'abattoir RELEVANT CR AIT TALEB /CERCLE RHAMNA / PROVINCE RHAMNA

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service de recette, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état. www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5.000,00 DHS (CINQ MILLE DIRHAMS)

Estimation des coûts d'affaires à partir de: 250,00 dhs par mois (Deux Cent Cinquante Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 34 et 135 du décret n° : 2-22-431 du 08 mars 2023 relatif aux marchés publics

Les concurrents peuvent : • Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du régisseur

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit Electronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 21 et 22 du règlement de consultation.

N° 7814/PA

Ecole Nationale Supérieure d'Arts
et Métiers de Casablanca

Avis modificatif d'Appel d'offre ouvert national
N°05F/ENSAM/2025 (Séance publique)

L'appel d'offre ouvert national N°05F/ENSAM/2025 du 25/11/2025 à 11h30, relatif aux :

Travaux d'Aménagement au profit de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Casablanca en Lot Unique, a subi des modifications au niveau du montant de l'estimation qui est de :

- 281 406,00 : Deux Cent Quatre Vingt et Un Mille Quatre Cent Six Dirhams et Zéro Centimes Toute Taxe Comprise.

Le reste est inchangé.

N° 7805/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du préscolaire et
des Sports

Académie Régionale
d'Éducation et de Forma-
tion Marrakech Safi
Direction Provinciale d'El
Kelaa des Sraghna
Service des affaires admini-
stratives et financières
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
SUR OFFRES DES PRIX N°
48/KS/2025

Le 25/11/2025 à 10 H, il sera
procédé, dans la salle des
réunions de la direction pro-
vinciale d'El Kelaa des
Sraghna, sise à Boulevard
Youssef Ibn Tachafine, El
Kelaa des Sraghna à l'ou-
verture des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert national sur
offres des prix N° 48/KS/2025, répartie en
Trois lots comme suit :

- LOT 1 : Travaux de construction de Six (06) salles de préscolaire aux écoles primaires (à la commune El Kelaa) relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna ;
- LOT 2 : Travaux de construction de Six (06) salles de préscolaire aux écoles primaires (dans cinq communes) relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna ;
- LOT 3 : Travaux de construction de Six (06) salles de préscolaire aux écoles primaires (aux communes El Kelaa et Laataouia) relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : « www.marchespublics.gov.ma ».

- L'estimation des coûts des travaux établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
 - Lot 1 : (1 246 776,00 DH)
 - Lot 2 : (1 246 776,00 DH)
 - Lot 3 : (1 115 520,00 DH)

Un million cent quinze mille cinq cent vingt dirhams.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
 - Lot 1 : (24 000,00 DH)
 - Lot 2 : (24 000,00 DH)
 - Lot 3 : (22 000,00 DH)

Vingt-deux mille dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

□ Les certificats de qualification et de classification demandés sont :

- Secteur : A (Constructions)
- Qualification : A2 (Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiment)
- Classe : 4

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 7815/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du préscolaire et
des Sports

Académie Régionale
d'Éducation et de Forma-
tion Marrakech Safi
Direction Provinciale d'El
Kelaa des Sraghna
Service des affaires admini-
stratives et financières
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
SUR OFFRES DES PRIX N°
49/KS/2025

Le 25/11/2025 à 10 H 30 mn, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna, sise à Boulevard Youssef Ibn Tachafine, El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N° 49/KS/2025, répartie en Deux lots comme suit :

- LOT 1 : Travaux de construction de Sept (07) salles de préscolaire aux écoles primaires (dans quatre communes) relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna ;
- LOT 2 : Travaux de construction de Sept (07) salles de préscolaire aux écoles primaires (dans cinq communes) relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : « www.marchespublics.gov.ma ».

- L'estimation des coûts des travaux établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
 - Lot 1 : (1 455 300,00 DH)
 - Lot 2 : (1 410 696,00 DH)

Un million quatre cent cinquante-cinq mille trois cent dix mille six cent quatre-vingt-seize dirhams.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
 - Lot 1 : (28 000,00 DH)
 - Lot 2 : (28 000,00 DH)

Vingt-huit mille dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

□ Les certificats de qualification et de classification demandés sont :

- Secteur : A (Constructions)
- Qualification : A2 (Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiment)
- Classe : 4

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 7816/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du préscolaire et
des Sports

Académie Régionale
d'Éducation et de Forma-
tion Marrakech Safi
Direction Provinciale d'El
Kelaa des Sraghna
Service des affaires admini-
stratives et financières

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
SUR OFFRES DES PRIX N°
50/KS/2025

Le 28/11/2025 à 10 H, il sera
procédé, dans la salle des
réunions de la direction pro-
vinciale d'El Kelaa des
Sraghna, sise à Boulevard
Youssef Ibn Tachafine, El
Kelaa des Sraghna à l'ou-
verture des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert national sur
offres des prix N° 50/KS/2025, en lot unique
pour :

Travaux de construction de
l'école primaire ACHAHID
AHMED TOUGUI à la com-
mune El Kelaa des Sraghna,
province El Kelaa des
Sraghna.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : « www.marchespublics.gov.ma ».

- L'estimation des coûts des travaux établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (5 845 254,00 DH) Cinq millions huit cent quarante-cinq mille deux cent cinquante-quatre dirhams.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (115 000,00 DH) Cent quinze mille dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

□ Les certificats de qualification et de classification demandés sont :

- Secteur : A (Constructions)
- Qualification : A2 (Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiment)
- Classe : 3

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 7817/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du préscolaire et
des Sports

Académie Régionale
d'Éducation et de Forma-
tion Marrakech Safi
Direction Provinciale d'El
Kelaa des Sraghna
Service des affaires admini-
stratives et financières
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
SUR OFFRES DES PRIX N°
51/KS/2025

Le 28/11/2025 à 10 H 30 mn, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna, sise à Boulevard Youssef Ibn Tachafine, El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N° 51/KS/2025, pour :

Travaux d'aménagement du lycée collégial Al Atlas à la commune Zemrane, province d'El Kelaa des Sraghna.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : « www.marchespublics.gov.ma ».

- L'estimation des coûts des travaux établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (1 506 156,00 DH) Un million cinq cent six mille cent cinquante-six dirhams.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (30 000,00 DH) Trente mille dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

□ Les certificats de qualification et de classification demandés sont :

- Secteur : A (Constructions)
- Qualification : A5 (Travaux d'aménagement et de réhabilitation de bâtiments)
- Classe : 5

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 7818/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du préscolaire et
des Sports

Académie Régionale
d'Éducation et de Forma-
tion Marrakech Safi
Direction Provinciale d'El
Kelaa des Sraghna
Service des affaires admini-
stratives et financières
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
SUR OFFRES DES PRIX N°
53/KS/2025

Le 26/11/2025 à 10 H, il sera
procédé, dans la salle des
réunions de la direction pro-
vinciale d'El Kelaa des
Sraghna, sise à Boulevard
Youssef Ibn Tachafine, El
Kelaa des Sraghna à l'ou-
verture des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert national sur
offres des prix N° 53/KS/2025, répartie en
Deux lots comme suit :

- LOT 1 : Travaux de construction des administrations et des blocs sanitaires aux annexes des lycées collégiaux El Marbouch et Al Atlas relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna ;
- LOT 2 : Travaux de construction des administrations et des blocs sanitaires à l'annexe du lycée collégial Assahrij et au noyau collégial Sour Elaaaz relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : « www.marchespublics.gov.ma ».

- L'estimation des coûts des travaux établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
 - Lot 1 : (2.157.891,00 DH) Deux millions cent cinquante-sept mille huit cent quatre-vingt-onze dirhams ;
 - Lot 2 : (2.036.229,00 DH) Deux millions trente-six mille deux cent vingt-neuf dirhams.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
 - Lot 1 : (40 000,00 DH) Quarante mille dirhams ;
 - Lot 2 : (38 000,00 DH)

Trente-huit mille dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

□ Les certificats de qualification et de classification demandés sont :

- Secteur : A (Constructions)
- Qualification : A2 (Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiment)
- Classe : 4

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 7819/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du préscolaire et
des Sports

Académie Régionale
d'Éducation et de Forma-
tion Marrakech Safi
Direction Provinciale d'El
Kelaa des Sraghna
Service des affaires admini-
stratives et financières
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
SUR OFFRES DES PRIX N°
54/KS/2025

Le 26/11/2025 à 10 H 30 mn, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna, sise à Boulevard Youssef Ibn Tachafine, El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N° 54/KS/2025, répartie en Deux lots comme suit :

- LOT 1 : Travaux d'extension du lycée collégial ESSAHRIJ et écoles primaires TOUAMA centre et BOUYA OMAR centre, relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna ;
- LOT 2 : Travaux d'extension du lycée collégial OULAD MSABBEL et écoles primaires SIDI BOUKFA, OULAD JABER et EL HAMAMATÉ, relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : « www.marchespublics.gov.ma ».

- L'estimation des coûts des travaux établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
 - Lot 1 : (1 564 500,00 DH) Un million cinq cent soixante-quatre mille cinq cent dirhams ;
 - Lot 2 : (1 491 912,00 DH) Un million quatre cent quatre-vingt-onze mille neuf cent douze dirhams ;

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
 - Lot 1 : (30 000,00 DH) Trente mille dirhams ;
 - Lot 2 : (28 000,00 DH) Vingt-huit mille dirhams ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

□ Les certificats de qualification et de classification demandés sont :

- Secteur : A (Constructions)
- Qualification : A2 (Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiment)
- Classe : 4

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 7820/PA

Royaume du Maroc
Ministère du Tourisme, de
l'Artisanat
et de l'Économie Sociale et
Solidaire

Département du Tourisme
Secrétariat Général
Direction des Ressources et
de la Formation

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT INTERNATIONAL
SUR OFFRES DE PRIX N°
22/2025/DRF

Le 27/11/2025 à 10h, il sera
procédé, dans la salle des
réunions du Ministère du
Tourisme, de l'Artisanat et
de l'Économie Sociale et
Solidaire, Département du
Tourisme - sise centre d'affaires,
Mahaj Ryad, Hay
Ryad Rabat, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert international
sur offres de prix ayant pour
objet RENOUELEMENT
ET ACQUISITION DE LICENCES
D'UTILISATION DE LOGICIELS
INFORMATIQUES POUR LE
COMPTE DU MINISTRE
DU TOURISME, DE L'ARTISANAT
ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE, DÉPARTEMENT
DU TOURISME - EN LOT UNIQUE.

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : « www.marchespublics.gov.ma ».

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux millions quatre-vingt-six mille huit cents dirhams Toutes Taxes Comprises (2 086 000,00).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : quarante mille Dirhams (40 000,00 DH).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : « www.marchespublics.gov.ma » conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 di Ihijja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 5 et 6 du règlement de la consultation.

N° 7821/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du préscolaire et
des Sports

Académie Régionale
d'Éducation et de Formation
Marrakech Safi
Direction Provinciale
d'El Kelaa des Sraghna
Service des affaires admini-
stratives et financières
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
SUR OFFRES DES PRIX N°
03/DPKS/2025

Le 26/11/2025 à 10 H, il
sera procédé, dans la salle
des réunions de la direction
provinciale du Ministère de
l'Éducation Nationale, du
préscolaire et des Sports
d'El Kelaa des Sraghna, sise
à Boulevard Youssef Ibn Ta-
chafine, El Kelaa des
Sraghna à l'ouverture des
plus relatifs à l'appel d'offres
ouvert national sur offres
des prix N° 03/DPKS/2025,
en lot unique pour :

TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE
HUIT (08) TERRAINS DE
PROXIMITÉ OMNISPORTS
AUX COMMUNES DE :
LAATAMNA (01), OULED
ARRAD (01), EL FRAYTA
(01), SAHRIJ (01), OULED
MESOUDE (01), LAMZEM
SENHAJA (01), ERRA-
FLAYA (01), OULED
BOUALI LOUAD (01) PRO-
VINCE D'EL KELAA DES
SRAGHNA.

Maître d'ouvrage : Le Direc-
teur Provincial de La Direc-
tion provinciale du MENPS
à Kelaa des Sraghna rele-
vant de l'AREF MS.
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
« www.marchespublics.
gov.ma ».

• L'estimation des coûts des
travaux établit par le maître
d'ouvrage est fixée à la
somme de : (8 248 658,40
DH) Huit millions deux
cent quarante-huit mille six
cent cinquante centimes.

• Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
(100 000,00 DH) Cent mille
dirhams.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30 à
34 du décret n° 2.22.431 du
15 chaabane 1444 (8 mars
2023) relatif aux marchés
publics.

□ Les certificats de qualifi-
cation et de classification
demandés sont :

- Secteur : A (Constructions)
- Qualification : A 2 (Tra-
vaux courants en béton
armé-maçonnerie pour bâti-
ment)

- Classe : 3
Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par voie
électronique dans le portail
des marchés publics accessi-
ble à l'adresse : « www.mar-
chespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement de
consultation.

N° 7822/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du préscolaire et
des Sports

Académie Régionale
d'Éducation et de Formation
Marrakech Safi
Direction Provinciale d'El
Kelaa des Sraghna
Service des affaires admini-

nistratives et financières
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
SUR OFFRES DES PRIX N°
04/DPKS/2025

Le 26/11/2025 à 11 H, il sera
procédé, dans la salle des
réunions de la direction pro-
vinciale du Ministère de
l'Éducation Nationale, du
préscolaire et des Sports
d'El Kelaa des Sraghna, sise
à Boulevard Youssef Ibn Ta-
chafine, El Kelaa des
Sraghna à l'ouverture des
plus relatifs à l'appel d'offres
ouvert national sur offres
des prix N° 04/DPKS/2025,
en lot unique pour :

TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE
QUATRE (04) TERRAINS
DE PROXIMITÉ OMNI-
SPORTS AUX COM-
MUNES DE : JBIEL (01),
OULED SBIH (01), OULED
ZERRAD (01), LA-
HYADNA (01) PROVINCE
D'EL KELAA DES
SRAGHNA.

Maître d'ouvrage : Le Direc-
teur Provincial de La Direc-
tion provinciale du MENPS
à Kelaa des Sraghna rele-
vant de l'AREF MS.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
« www.marchespublics.
gov.ma ».

• L'estimation des coûts des
travaux établit par le maître
d'ouvrage est fixée à la
somme de : (4 124 448,00
DH) Quatre millions cent
vingt-quatre mille quatre
cent quarante-huit dirhams.

• Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
(50 000,00 DH) Cinquante
mille dirhams.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30 à
34 du décret n° 2.22.431 du
15 chaabane 1444 (8 mars
2023) relatif aux marchés
publics.

□ Les certificats de qualifi-
cation et de classification
demandés sont :

- Secteur : A (Constructions)
- Qualification : A 2 (Tra-
vaux courants en béton
armé-maçonnerie pour bâti-
ment)

- Classe : 3
Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par voie
électronique dans le portail
des marchés publics accessi-
ble à l'adresse : « www.mar-
chespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement de
consultation.

N° 7823/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du préscolaire et
des Sports

Académie Régionale
d'Éducation et de Formation
Marrakech Safi
Direction Provinciale d'El
Kelaa des Sraghna
Service des affaires admini-
stratives et financières
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
SUR OFFRES DES PRIX N°
05/DPKS/2025

Le 26/11/2025 à 12 H, il
sera procédé, dans la salle
des réunions de la direction
provinciale du Ministère de
l'Éducation Nationale, du
préscolaire et des Sports
d'El Kelaa des Sraghna, sise
à Boulevard Youssef Ibn Ta-
chafine, El Kelaa des

Sraghna à l'ouverture des
plus relatifs à l'appel d'offres
ouvert national sur offres
des prix N° 05/DPKS/2025,
en lot unique pour :

TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE
QUATRE (04) TERRAINS
DE PROXIMITÉ OMNI-
SPORTS AUX COM-
MUNES DE : JOUALLA
(01), ZEMRANE (01),
ZNADA (01), ATTAOUIA
CHAYBIA (01) PROVINCE
D'EL KELAA DES
SRAGHNA.

Maître d'ouvrage : Le Direc-
teur Provincial de La Direc-
tion provinciale du MENPS
à Kelaa des Sraghna rele-
vant de l'AREF MS.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
« www.marchespublics.
gov.ma ».

• L'estimation des coûts des
travaux établit par le maître
d'ouvrage est fixée à la
somme de : (4 124 448,00
DH) Quatre millions cent
vingt-quatre mille quatre
cent quarante-huit dirhams.

• Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
(50 000,00 DH) Cinquante
mille dirhams.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30 à
34 du décret n° 2.22.431 du
15 chaabane 1444 (8 mars
2023) relatif aux marchés
publics.

□ Les certificats de qualifi-
cation et de classification
demandés sont :

- Secteur : A (Constructions)
- Qualification : A 2 (Tra-
vaux courants en béton
armé-maçonnerie pour bâti-
ment)

- Classe : 3
Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par voie
électronique dans le portail
des marchés publics accessi-
ble à l'adresse : « www.mar-
chespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement de
consultation.

N° 7824/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE CHI-
CHAOUA
CERCLE DE MEJJAT
CAIDAT DOURANE
COMMUNE DOURANE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIÉ N° 10/2025

Le 17/11/2025 à 11 heures, il
sera procédé dans le bureau
du président de la commu-
ne Douirane à l'ouverture
des plus relatifs à l'appel
d'offres sur offres de prix
pour :

Objet : Études Tech-
niques Relatives aux travaux
de :
1. CONSTRUCTION DE LA
PISTE RELIANT LA
ROUTE NON CLASSE DU
DOUAR TAZDIMTE AIT
RAIS ET DOUAR
BOUAYOUR SUR
UNE LONGUEUR ENVI-
RON DE 3.300 KM.

2. AMENAGEMENT DE
LA ROUTE REGIONALE
212 AU NIVEAU DE
DOUAR AIT ALI IZM SUR
UNE LONGUEUR ENVI-
RON DE 1.00 KM
Le dossier d'appel d'offre
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-

blics accessible à
l'adresse: www.marchespu-
blics.gov.ma.

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 1500,00 dhs (Mille cinq
cent dirhams).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de 78048 ,00
(Soixante dix huit mille qua-
rante huit dirhams TTC).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30 à
34 du décret n° 2.22.431 du
8 Mars 2023) relatif aux mar-
chés publics.

• Les dossiers des concu-
rents doivent être déposés sur
le portail marocain des mar-
chés publics.

• Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de consultation.

N° 7825/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE GUERCIF
CERCLE DE TADDART
CAIDAT DE MEZGUITAM
COMMUNE
DE MEZGUITAM
Avis d'appel d'offre
Ouvert sur Offres
des Prix National
N° 09/2025/CM

Le 27 Novembre 2025 à 11
heures, il sera procédé, dans
la salle des réunions de la
commune de Mezquitam, à
l'ouverture des plus relatifs
à l'appel d'offres ouvert sur
offres des prix national N°
09/2025/CM pour : « acqui-
sition d'une tractopelle au
profit de la commune de
Mezquitam Province de
Guercif.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail marocain des
marchés publics
WWW.MARCHESPU-
BLICS.GOV.MA.

Le cautionnement provi-
soire est fixé à : Dix sept
mille Dirhams (17.000, 00
Dirhams).

L'estimation des coûts des
prestations est fixée à : Huit
Cent Quarante Mille Dhs
TTC (840.000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30 à
34 du décret n° 2.22.431 re-
latifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par voie
électronique dans le portail
des marchés publics accessi-
ble à l'adresse WWW.MAR-
CHESPUBLICS.GOV.MA.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par le Règlement de la
Consultation.

N° 7826/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE BENIMELLAL
CERCLE D'EL KSIBA
CAIDAT DE TAGZIRTE
COMMUNE DE
TANOUGHA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIÉ
N° : 05/2025/CT.

Le 17 novembre 2025 à
11h30 min, il sera procédé,
dans le bureau de Monsieur
le président de la commune

de Tanougha sis à la com-
mune de tanougha à l'ou-
verture des plus relatifs à
l'appel d'offres ouvert sim-
plifié sur offres des prix n°:
05/2025/CT, pour :

o ACQUISITION, INSTAL-
LATION ET MISE EN SER-
VICE DES CAMERAS DE
VIDEOSURVEILLANCE A
LA COMMUNALE DE TA-
NOUGHA AU CENTRE
SOCIO CULTUREL TA-
NOUGHA ET A L'AN-
NEXE ADMINISTRATIVE
RELEVANT DE LA COM-
MUNE DE TANOUGHA.

• Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics, à partir de l'adresse
électronique suivante :
www.marchespublics.gov.
ma.

• L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Cent trente-
huit mille deux cents
soixante-dix Dirhams Zéro
Cts. (138270,00 Dhs) TTC.

• Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: Deux mille cinq cents Di-
rhams Zéro Cts.
(2500.00dhs)

• Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux
dispositions des articles 30 à
34 du décret N° 2-22-431 re-
latif aux marchés publics.

• Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.
ma; conformément, à l'arti-
cle 135 du décret n° 2-22-431
du 15 chaabane 1444 (8
mars 2023) relatif aux mar-
chés publics e et aux dispo-
sitions de l'Arrêté du
ministre délégué auprès de
la ministre de l'économie et
des finances, chargé du
budget n° 1692-23 du 4 hijā
1444 (23 juin 2023) relatif à
la dématérialisation des
procédures, des documents
et des pièces relatifs aux
marchés publics.

• Les prospectus notices et
autres documents tech-
niques exigés par le dossier
d'appel d'offres doivent être
déposés dans le bureau
d'ordre de la commune de
Tanougha au plus tard le
jour ouvrable précédant la
date d'ouverture des plis ou
remis séance tenante au pré-
sident de la commission
d'ouverture des plis.

• Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article n° 05 du règle-
ment de consultation.

N° 7827/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TIZNIT
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DE
L'URBANISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT
SERVICE DE
L'ENVIRONNEMENT
ARRÊTE
GUBERNATORIAL
N°185/2025 EN
DATE DU 22
OCTOBRE 2025

ORDONNANT L'OUVER-
TURE D'UNE ENQUÊTE
PUBLIQUE RELATIVE A
L'ETUDE D'IMPACT SUR
L'ENVIRONNEMENT DU
PROJET DE CENTRALE
SOLAIRE PHOTOVOL-
TAIQUE PAR LA SOCIÉTÉ
QAIR MAROC, AU NI-

VEAU DE LA COMMUNE
TERRITORIALE OUIJIANE
ET PROVINCE DE TIZNIT

En vertu de l'arrêté émis par
le Gouverneur de la Pro-
vince de Tiznit sous le
N°185/2025 du 22/10/2025.
Il sera procédé au siège de la
commune territoriale Ouij-
iane, à l'ouverture d'une en-
quête publique durant 20
jours à partir du mercredi 12
novembre 2025 au sujet de
l'étude d'impact sur l'environ-
nement du projet de la
centrale solaire photovol-
taïque.

Le dossier de l'enquête pu-
blique est déposé avec l'ar-
rêté Gubernatorial ainsi que
le registre mis à la disposi-
tion du public en vue d'y
consigner les observations
et les suggestions relatives
au projet au siège de la com-
mune Oujiane pendant 20
jours, la période de l'en-
quête publique.

N° 7828/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Wilaya de la Région
Marrakech-Safi
Préfecture de Marrakech
Commune de Marrakech
Arrondissement
Sidi Youssef Ben Ali
Direction de
l'Arrondissement
Service des Affaires
Financières et Marchés
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N° 15/2025/ASYBA

Le Jeudi 27 Novembre 2025
à 10 Heures, il sera procédé
dans la salle de réunion de
l'Arrondissement Sidi Yous-
sef Ben Ali, sis quartier ad-
ministratif, à l'ouverture des
plus relatifs à l'appel d'offres
ouvert national sur offres
des prix n°
15/2025/ASYBA du
27/11/2025, Pour : Travaux
d'aménagement des espaces
verts de l'Arrondissement
Sidi Youssef Ben Ali.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma, sous réserve de l'appli-
cation des dispositions de
l'arrêté pris pour l'appli-
cation de l'article 135 du dé-
cret relatif aux marchés
publics.

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Huit Cent
Trente Sept Mille Trois Cent
Soixante Dirhams
(837.360,00 Dhs) TTC
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de :
Seize Mille Dirhams
(16.000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30 à
34 du décret relatif aux mar-
chés publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par voie
électronique dans le portail
des marchés publics accessi-
ble à l'adresse : www.mar-
chespublics.gov.ma, sous
réserve de l'application des
dispositions de l'arrêté pris
pour l'application de l'arti-
cle 135 du décret n°2-22-431
du 8 mars 2023 relatif aux
marchés publics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article n° 4 du règle-
ment de la consultation.

N° 7829/PA

Portrait



Charles Coste

De Londres à la lumière

Médaillé d'or en poursuite par équipes à Londres en 1948, Charles Coste était le doyen mondial des champions olympiques : il est décédé jeudi à l'âge de 101 ans, a annoncé dimanche la ministre française des Sports Marina Ferrari.

Après avoir longtemps occupé une place anonyme dans la mémoire du sport français, il était sorti de l'ombre lors des JO-2024 à Paris, pour son 100e anniversaire.

L'immense majorité des Français ont fait sa connaissance devant leurs écrans le 26 juillet 2024, lors de la cérémonie d'ouverture, quand le

pistard centenaire a transmis en fauteuil roulant la flamme olympique aux derniers relayeurs, Teddy Riner et Marie-José Pérec.

Depuis la mort en janvier 2025 de la gymnaste hongroise Agnes Keleti, Charles Coste, né le 8 février 1924, était le plus vieux champion olympique encore vivant.

"Ma mère racontait qu'à dix-douze ans, je disais que je serais général ou champion olympique", rapportait-il à l'AFP en janvier 2024.

Ce fut donc champion olympique. Dans un sport, le cyclisme, qu'il avait découvert enfant. Sous les fenêtres de la propriété vinicole de son père, à Ollioules (Var), défilaient chaque été ses idoles d'alors : Antonin Magne, Georges Speicher et André Leducq, vainqueurs successifs du Tour de France aux débuts des années 1930.

Marseillaise perdue

Après des premiers succès prometteurs dans des courses régionales, l'irruption de la guerre l'oblige à remettre un temps ses ambitions : ses parents l'inscrivent comme apprenti ajusteur à l'arsenal de Toulon.

Après la Libération,

Charles Coste intègre le mythique Vélo Club de Levallois, qui fut une pépinière du cyclisme français dans l'entre-deux-guerres, et découvre les joies de la piste dans les vélodromes de la région parisienne.

En 1947, il remporte son unique titre de champion de France, en poursuite, et repousse son passage chez les pros pour participer un an plus tard aux Jeux de Londres - les premiers depuis ceux organisés à Berlin en 1936 sous le régime nazi -, réservés à l'époque aux amateurs.

Désigné capitaine de l'équipe de France de poursuite, il traverse la Manche en ferry et loge, avec sa bande des "ABCD" (initiales de Pierre Adam, Serge Blusson, Charles Coste et Fernand Decanali), au sein d'un camp d'entraînement de l'US Air Force, dans une banlieue londonienne encore défigurée par les bombardements.

Après avoir éliminé en demi-finale les Britanniques, favoris devant leur public du vélodrome de Herne Hill, les Français décrochent l'or en

battant l'Italie.

"A l'époque, il y avait un podium tout petit. Et on vous remettait la médaille dans un écrin, pas autour du cou comme aujourd'hui. Ce qui nous a un peu déçus, c'est qu'on nous a remis un bouquet et ensuite on nous a dit : bon il n'y aura pas la Marseillaise parce qu'on n'a pas trouvé le disque !", s'amusait-il.

"Ami" de Coppi

A son retour à Paris, il est reçu à l'Elysée comme tous les médaillés par Vincent Auriol, alors président de la République.

Mais il dut attendre 2022 pour recevoir sa légion d'honneur, la décoration des médaillés olympiques n'ayant été instaurée qu'en 1964 par le général de Gaulle, pour les Jeux d'hiver d'Innsbruck.

"J'étais le seul champion olympique qui n'avait pas la médaille", affirmait celui qui s'est longtemps vu comme "un oublié" du sport français.

Après les Jeux, il signe son premier contrat pro et remporte en 1949 le Grand Prix des Nations - presti-

”

J'étais le seul champion olympique qui n'avait pas la médaille, affirmait Coste qui s'est longtemps vu comme un oublié du sport français

”

Ma mère racontait qu'à dix-douze ans, je disais que je serais général ou champion olympique, disait Charles Coste

gieuse épreuve de contre-la-montre disparue depuis - face à son "ami" Fausto Coppi, "le plus grand" cycliste de tous les temps.

"Malheureusement pour lui, il était fatigué ce jour-là et j'ai gagné", glissait-il, modestie.

C'est la plus grande victoire de sa carrière professionnelle - qui compte aussi un Paris-Limoges en 1953 - durant laquelle il n'a pas brillé dans les grands Tours, avec deux abandons au Tour de France (1952, 1957) et quatre participations au Tour d'Italie sans victoire d'étapes.

Sport

Premier League : Haaland encore décisif



Deux accélérations foudroyantes d'Erling Haaland ont permis à Manchester City de prendre le dessus sur Bournemouth (3-1), dimanche, lors de la 10^e journée du championnat d'Angleterre.

Ces trois points laissent l'équipe de Pep Guardiola à six longueurs de l'impressionnant leader Arsenal, et le doublé de Haaland

porte son bilan à 13 buts en 10 matches de championnat.

Le Norvégien a d'abord été lancé depuis la moitié de terrain par Rayan Cherk, avant d'aller ajuster Djordje Petrovic (17^e, 1-0). Un peu plus tard, encore lancé par Cherk, il a puissamment pris de vitesse Bafodé Diakité en diagonale, de droite à gauche, avant de devancer Petrovic puis de pousser le bal-

lon du pied gauche dans un angle fermé (32^e). Bournemouth avait entretemps égalisé par Tyler Adam (25^e).

Un but de Nico O'Reilly a permis aux Citizens de se mettre à l'abri à l'heure de jeu. Invaincu depuis plus de deux mois avant cette rencontre, Bournemouth recule en quatrième position à égalité de points avec Liverpool.

Newcastle n'enchaîne pas

Décidément rien ne va cette saison à Newcastle, encore battu ce dimanche, sur le terrain du relégable West Ham (3-1).

Au-delà du résultat, c'est la manière qui a inquiété, notamment dans une seconde période où les Magpies n'ont jamais semblé en mesure d'égaler, avec un premier tir cadré à la 90^e minute seulement.

La formation d'Eddie Howe, qui restait sur trois victoires consécutives dans trois compétitions différentes, glisse à la treizième place, très loin de ses objectifs habituels.

Le futur adversaire de l'Olympique de Marseille en Ligue des champions avait pourtant ouvert le score en début de rencontre (Jacob Murphy, 4^e), mais avec beaucoup de chance, puisque Jarrod Bowen avait frappé le montant quelques secondes plus tôt.

Malgré ce coup du sort favorable, Newcastle a laissé les Hammers reprendre peu à peu confiance, puis marquer deux fois avant la pause (Lucas Paqueta, 35^e, puis but contre son camp de Sven Botman, 90+5).

Très brouillons, avec un pressing désorganisé, les Magpies ont permis à la formation de Nuno Espirito Santo de confortablement gérer son avantage en seconde période, et même de s'offrir un troisième but en toute fin de match (Tomas Soucek, 90+7).

Cette première victoire de West Ham à domicile depuis février ne lui permet cependant pas de quitter la 18^e place, à trois points de Burnley.

Calcio : L'Inter et l'AC Milan reviennent sur les talons de Naples

L'Inter Milan qui arrache la victoire à Vérone (2-1), l'AC Milan qui calme la Roma (1-0) : le Championnat d'Italie a été complètement relancé dimanche, les quatre premiers se tenant désormais en un point.

Attention à l'embouteillage en tête de la Serie A ! (INTER TITRE)

Naples reste leader (22 pts), mais le champion en titre, tenu en échec à domicile par Côme (0-0) samedi, n'a qu'une longueur d'avance sur l'Inter Milan, l'AC Milan et l'AS Rome.

Après un premier mois compliqué, l'Inter tutoie à nouveau les sommets grâce à son laborieux mais précieux succès à Vérone.

Contre l'Hellas, toujours sans victoire cette saison et coincé à la 18^e place, les Nerazzurri ont ouvert la marque dès la 16^e minute avec un but superbe de Piotr Zielinski. Dans une combinaison travaillée "une seule fois" à l'entraînement, a assuré Zielinski, le milieu polonais a repris d'une volée limpide à l'entrée de la surface de réparation un corner tendu d'Hakan Calhanoglu (1-0).

Mais les vice-champions d'Europe 2025, toujours privés de Marcus Thuram, se sont fait surprendre par un tir lointain de Giovane (1-1, 40^e).

La seconde période, disputée sous la pluie, a perdu en intensité, jusqu'à ce que l'Inter s'impose dans le temps additionnel grâce à un centre de Nicolò Barella repoussé dans son propre but par Martin Frese

(90+3).

"C'est le genre de match qui est plus facile à perdre qu'à gagner, on s'en sort bien, ce groupe a encore montré son caractère", a analysé Cristian Chivu dont l'équipe pointait en 11^e position après la troisième journée.

Maignan détourne un penalty (INTER TITRE)

Après cette sixième victoire lors des sept dernières journées, l'Inter est passé de la troisième à la deuxième place mais est marqué de près par son grand rival milanais.

A San Siro, l'AC Milan a passé une sale première demi-heure face à un club de la Roma offensif et séduisant qui s'est créé trois occasions nettes par Bryan Cristante (2^e), Wesley (13^e) et Paulo Dybala (16^e), mais a buté sur Mike Maignan ou manqué de précision.

Le Milan a fini par sortir de l'étreinte romaine et a pris l'avantage sur un contre parti de sa surface de réparation, accéléré par Rafael Leao, intenable, et conclu par Aleksandar Pavlovic à la réception du centre en retrait de son coéquipier portugais (39^e).

Les Rossoneri, encore privés d'Adrien Rabiot et de Christian Pulisic, ont poursuivi leur domination, sans concrétiser à l'image de Leao, dont la reprise à bout portant a été miraculeusement sauvée sur sa ligne par Mario Hermoso (68^e).

Cela aurait pu leur coûter cher quand la Roma a obtenu un penalty pour une main de Youssouf Fofana dans sa surface, mais Mai-



gnan a détourné la tentative de Dybala avec un spectaculaire plongeon (81^e).

"Ce sont trois points importants, le résultat du travail d'une belle équipe (...) Mais il faut garder la tête sur les épaules, pas s'emballer", a prévenu Maignan.

La Fiorentina, elle, est en crise après sa défaite à domicile face à Lecce (1-0), un rival direct pour le maintien. Avec quatre points après dix journées (4 nuls, 6 défaites), jamais la Viola, 19^e, n'avait aussi mal débuté une saison de Serie A.

Raccourci aux vestiaires par des sifflots nourris, Stefano Pioli pourrait rapidement faire les frais de ce désastre, quatre mois seulement après son arrivée.

Ligue des champions

Ci-dessous le programme des matches, prévus ce soir, de la 4^eme journée de la phase de ligue de la Ligue des champions UEFA :

Mardi à 18h45

Naples-Eintracht Francfort

Slavia Prague-Arsenal

Mardi à 21h00

Atletico Madrid-Royal Union SG

Bodo/Glimt-Monaco

Juventus-Sporting

Liverpool-Real Madrid

Olympiacos-PSV

PSG-Bayern

Tottenham-FC Copenhague

Botola Pro D1 : Une journée à l'avantage des grosses écuries

Le Raja à la rude épreuve de la RSB



Le match WAC-IRT a été l'occasion de présenter la nouvelle recrue du club, Hakim Ziyech.

Le Wydad Casablanca (WAC) a battu l'Ittihad Tanger (IRT) sur le score de 2 buts à 0, dimanche au Complexe sportif Mohammed V en match

comptant pour la 7^e journée de la Botola Pro D1 de football.

Les buts des Rouges ont été inscrits par Hamza Hannouri (7^e) et Walid Nassi (40^e).

L'AS FAR s'est imposée face au Difaa El Jadida (DHJ) par 4 buts à 0, dimanche au stade El Bachir de Mohammedia.

Les buts des Militaires ont été marqués par Youssef El Fahli (21^e, 90^e+5), Fallou Mendy (50^e) et Zakaria Ajoughlal (90+2).

Quant à l'autre club de la capitale, Le FUS Rabat, il s'est incliné sur le score de 2 buts à 1 contre le Hassania Agadir, au stade municipal de Kénitra.

Les Rbatis ont ouvert le score par l'intermédiaire d'Anas Serrhat (33^e) avant que les visiteurs ne renversent le score grâce aux réalisations de Baba Bello Hou (85^e) et Jalal Tachtach (90^e+4).

Enfin, le Maghreb de Fès (MAS) a largement battu l'Olympic de Safi (OCS) par

4 buts à 0, au stade Hassan II de Fès.

Les Massauois se sont imposés grâce à des doublés signés Soulaymane Al-louche (45^e+2, 60^e) et Soufiane Benjdida (84^e, s.p., 90^e+6). Les visiteurs ont terminé la rencontre à dix joueurs après l'expulsion de Yasser Zine à la 55^e minute.

A noter que le dernier match comptant pour cette journée aura lieu ce soir à partir de 20 heures au complexe sportif Mohammed V à Casablanca et opposera le Raja à la RSB. Cette rencontre a été ajournée en raison de l'engagement de l'équipe berkanie samedi dernier en compétition africaine. Le club avait assuré sa qualification à la phase de poules de la Ligue africaine des clubs champions suite à sa victoire sur la formation libyenne d'Al Ahly de Tripoli.

Résultats

OD-CODM : 1-1
KACM-UTS : 3-0
USYM-RCZ : 2-0
MAS-OCS : 4-0
DHJ-ASFAR : 0-4
FUS-HUSA : 1-2
WAC-IRT : 2-0

Championnat D2

Voici les résultats complets des matches de la 6^e journée de la Botola Pro D2 de football :

WAF-A.Tiznit : 2-2
SM-KAC : 1-1
CJBG-USMO : 2-1
MCO-JSS : 1-1
JSM-WST : 0-0
US.Bejaad-CAK : 0-0
RAC-RBM : 1-0
MAT-SCCM : 1-0

Ezzalzouli s'illustre de nouveau avec le Betis

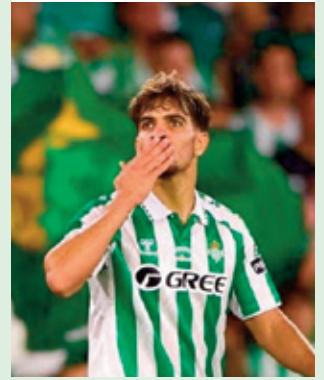
L'international marocain Abdessamad Ezzalzouli a contribué, dimanche, au succès du Betis Séville face à Majorque (3-0), lors de la 11^e journée de La Liga.

A la 37^e minute, parfaitement servi par un centre tendu d'Antony, le Lion de l'Atlas a conclu d'un tir précis pour offrir un avantage décisif aux siens, après le doublé du même Antony (10^e, 34^e), intenable sur son aile droite.

Solide et inspiré, le club sévillan a maîtrisé la rencontre, laissant peu d'espaces à une formation majorquine en manque d'efficacité et incapable d'inverser la tendance.

De retour en pleine forme après une longue absence, Ezzalzouli, qui avait promis de réaliser la meilleure saison de sa carrière, semble bien lancé pour tenir parole.

L'ailier marocain confirme ainsi son rôle essentiel dans le dispositif de Manuel Pellegrini, une performance de bon augure à quelques semaines du coup d'envoi de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) au Maroc.



Victoire kenyane au Semi-marathon international de Laâyoune

Le Kényan Keter Robert et sa compatriote Chepkoech Faith ont remporté, dimanche, la 25^e édition du semi-marathon international de Laâyoune, un événement sportif placé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et organisé dans le cadre des festivités célébrant le 50^e anniversaire de la Glorieuse Marche Verte.

Le coureur kényan a parcouru les 21 km de l'épreuve en 1h 00mn 21s, devançant ses compatriotes Kipkoech Kosgei Barnabas (1h 01mn 34s) et Dennis Kipkemboi (1h 02mn 02s).

Chez les dames, Cherop Nancy s'est imposée en 1h 09mn 37s, suivie de Chep-

koech Faith (1h 11mn 54s) et de la Marocaine Kaltoum Bouaassayria (1h 12mn 11s).

Initiée par le club Chabab Sakia El Hamra d'athlétisme, sous l'égide de la Fédération Royale marocaine d'athlétisme (FRMA) et de la Ligue régionale d'athlétisme, avec le concours de plusieurs partenaires, cette manifestation sportive a tenu toutes ses promesses, grâce à une participation massive d'athlètes venus de divers pays.

Deux courses parallèles ont également été organisées pour les jeunes de moins de 16 ans sur une distance de 3 km, ainsi qu'une autre de 5 km destinée aux élèves et étudiants des instituts et des établissements universitaires, dans le but d'encourager la pratique de l'athlétisme et de rapprocher le sport des jeunes générations.

Au terme de cette compétition, des prix ont été remis aux vainqueurs, en présence notamment du wali de la région Laâyoune-Sakia El Hamra et gouverneur de la province de Laâyoune, Abdeslam Bekrate, ainsi que de plusieurs élus et consuls généraux de pays arabes et africains accrédités à Laâyoune.



Le Tour international de la Marche Verte à moto fait escale à Guelmim



Les participants au 13^e Tour international de la Marche Verte à moto ont rallié, dimanche, Guelmim, point d'arrivée de la deuxième étape reliant Agadir à cette ville, après avoir bouclé la première étape entre Rabat et Agadir.

Organisé par le Club Royal Motos, du 31 octobre au 10 novembre, sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI, le Tour réunit 120 motards venus du Maroc et de plusieurs pays, tels que l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis, le Koweït, la Jordanie, les Etats-Unis, la France, la Belgique et le Mexique.

Cette manifestation sportive, organisée dans le cadre de la célébration du 50^e anniversaire de la Glorieuse Marche Verte, ambitionne de raviver les valeurs de patriotisme et de solidarité, en mettant en lumière les atouts

économiques et touristiques du Maroc, en particulier ceux de ses provinces du Sud.

Dans une déclaration à la presse, le président du Club Royal Motos, Hicham Bennani, a souligné le caractère exceptionnel de cette édition, qui coïncide avec le cinquantenaire de la Marche Verte et l'adoption de la résolution 2797 du Conseil de sécurité concernant le Sahara marocain.

"Cette édition, marquée par la participation de motards venus du Maroc et d'ailleurs, vise avant tout à mettre en avant la Cause nationale et à promouvoir l'image du Maroc, notamment celle de ses provinces du Sud," a-t-il ajouté.

A cette occasion, le coup d'envoi de la troisième étape reliant Guelmim à Laâyoune a été donné par le Wali de la région Guelmim-Oued Noun, gouverneur de la province de Guelmim, Mohamed Najem Abhai à Guelmim.

Le Tour devait se poursuivre lundi avec la quatrième étape Laâyoune-Dakhla, avant d'entamer le retour vers Rabat à partir du 7 novembre. Le parcours comprend une étape de Dakhla à Laâyoune le 7 novembre, suivie de Laâyoune à Guelmim le 8 novembre, de Guelmim à Marrakech le 9 novembre, pour se conclure par l'étape finale Marrakech-Rabat le 10 novembre.

Pollution de l'air

A New Delhi, ces douteux tests de pluie artificielle

Un "coûteux spectacle"... Dernier d'une longue série d'initiatives parfois baroques, le recours aux pluies artificielles pour tenter de dissiper le brouillard de pollution qui flotte sur la capitale indienne New Delhi est loin de convaincre experts et écologistes.

Longtemps retardés, les premiers essais de ce que les spécialistes désignent comme "l'ensemencement des nuages" ont débuté la semaine dernière au-dessus de la mégapole de 30 millions d'habitants, à partir d'un modeste avion de tourisme.

La technique consiste à injecter une substance chimique comme l'iodeure d'argent dans les nuages pour générer des précipitations qui viendront ensuite laver l'air de ses particules toxiques.

A en croire les autorités de la capitale, les premiers tests, réalisés sous la houlette des scientifiques de l'Institut indien de technologie (IIT) de Kanpur (nord), sont loin d'avoir répondu aux attentes.

La couverture nuageuse était insuffisante et le taux d'humidité trop faible pour générer des pluies significatives, ont-elles argué.

Un échec qui n'a pas découragé Narendra Sachdeva, un responsable du

parti du Premier ministre Narendra Modi, qui dirige aussi New Delhi. "Le succès n'est pas toujours au rendez-vous à la première tentative", a-t-il fait valoir devant la presse.

Selon des médias locaux, la municipalité a dépensé plus de 310.000 euros pour ces essais.

Ces dernières années, elle a fait preuve d'une imagination débordante pour faire baisser la pollution atmosphérique, multipliant en vain les mesures aussi coûteuses qu'inefficaces, des drones "arroseurs" aux tours qui diffusent de l'air filtré...

La plus grande ville d'Inde baigne en permanence dans un épais brouillard toxique généré par les usines et la circulation automobile, auquel s'ajoutent chaque hiver les fumées des brûlis agricoles des régions environnantes.

Ce jeudi encore, la concentration en microparticules PM2.5 - les plus dangereuses car elles se diffusent directement dans le sang - atteignait plus de 20 fois le niveau maximum quotidien recommandé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Une étude publiée l'an dernier dans la revue médicale The Lancet a estimé à 3,8 millions le nombre d'Indiens morts



à cause de la pollution atmosphérique entre 2009 et 2019.

Pour la militante écologiste Bhavreen Kandhari, quelques vols de Cessna n'y changeront rien: "Ce n'est qu'en éliminant les sources de la pollution de l'air que nous pourrions la contrôler".

Et même si l'ensemencement des nuages finissait par déclencher des précipitations significatives, ses effets ne seraient que de courte durée.

"Les niveaux de pollution remon-

tent presque immédiatement après l'arrêt de la pluie. Nous observons déjà ce phénomène pendant la mousson", explique Mohan George, du Centre pour la science et l'environnement basé à Delhi. "Cette technique ne permet pas de faire pleuvoir là où il n'y a pas d'humidité dans l'air, juste de forcer l'eau à se condenser à un endroit plutôt qu'à un autre", explique pour sa part le climatologue Daniele Visioni, de l'université Cornell (Etats-Unis). "Il est difficile de

savoir si cela serait efficace en cas de forte pollution", souligne-t-il.

Inventé dans les années 1940, l'ensemencement des nuages a été employé dans différents pays pour faire pleuvoir, dissiper le brouillard ou lutter contre la sécheresse, avec un succès très inégal.

En 2008, la Chine y a ainsi eu recours pour empêcher la pluie de tomber sur les infrastructures des Jeux olympiques de Pékin.

Péremptoire, deux scientifiques de l'IIT de Delhi ne voient dans cette technique qu'un "nouveau gadget". "C'est un cas d'école de mauvaise application de la science et de mépris de l'éthique", ont écrit Shahzad Gani et Krishna Achutarao dans le journal The Hindu.

Pour eux, les origines de la pollution à New Delhi sont connues, de même que les solutions pour la réduire: le recours à des carburants plus propres, une meilleure gestion des déchets et une application plus stricte des lois antipollution.

Recette

Cuisses de poulet rôties à l'oignon



Ingrédients :

4 oignons, pels et coups en quartiers
60 ml (tasse) d'huile d'olive
4 cuisses de poulet avec la peau
8 gousses d'ail non pelées
45 ml (3 c. soupe) de coriandre ciselée
1 lime, pour le jus
10 ml (2 c. th) de poivre noir, concassé
30 ml (2 c. soupe) de miel

Préparation :

Placer la grille au centre du four. Préchauffer le four 200°C (400°F).

Dans une grande poêle, feu moyen-

lev, dorer les oignons dans 30 ml (2 c. soupe) de l'huile. Réserver.

Dans un grand plat de cuisson, mélanger les cuisses de poulet avec les oignons et le reste des ingrédients à l'exception du miel. Saler. Badigeonner les cuisses avec le miel.

Cuire au four 1 heure ou jusqu'à ce que la chair du poulet se détache facilement de l'os en arrosant les cuisses avec le jus de cuisson mi-cuisson. Servir avec le ketchup, les ananas et aux poivrons (voir recette) et un légume vert, comme une tomate ou des épinards.



DIRECTION CENTRALE DES ACHATS
Rue AL Marinyine, Hassan - Rabat

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

SEANCE PUBLIQUE

Il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de la Direction Centrale des Achats, sis rue AL Marinyine - Hassan Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ci-dessous :

N° APPEL D'OFFRES	DATE ET HEURE	OBJET	MONTANT DE LA CAUTION PROVISOIRE	CONTACT
139/25	25/11/2025 à 10 h00	Entretien des espaces verts des Clubs du Groupe Crédit Agricole du Maroc à Ifrane et Rabat	20 000 ,00 DH	M. My Ismail EL ALAOUI 05 37 26 92 29 elalaoui@creditagricole.ma achats_immo@creditagricole.ma Hajar.BOUKHORB@creditagricole.ma

Les concurrents désirant soumissionner à l'appel d'offres peuvent Prendre contact avec les adresses sus mentionnées en vue de recevoir la version électronique du cahier des charges.

Les plis fermés et scellés seront déposés à la Direction Centrale des Achats, à l'adresse susvisée.